

Compte-rendu et présentation du Comité de Pilotage du Site Natura 2000 du Plateau des 1000 étangs

- Le 4 juillet 2025 -

Rédacteur : Parc naturel régional des Ballons des Vosges, Clémence LEFEBVRE

Etaient présents :

- Association des propriétaires et amis des 1000 étangs : Alain SEGUIN, Membre
- Chambre d'Agriculture de Haute-Saône: Stéphane MENIGOZ, représentant
- Commune d'Ecromagny: Michèle CHIPEAUX, Maire
- Commune d'Esmoulières: Jean-Baptiste GEHANT, 2ème adjoint
- Commune de Faucogney et la Mer, Sébastien TUAILLON, 3ème adjoint
- Commune de Melisey : Christine BARNET, Conseillère municipale déléguée au PNRBV
- Commune de la Proiselière et l'Angle: Gérard MAUFFREY, Maire et Michel GRANDEMANGE, conseiller municipal et président du Site N2000, Plateau des 1000 étangs
- Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté : Christelle BOBILLIER, chargée de mission Natura 2000
- Fédération de Chasse de Haute- Saône : Jean-Marie VILLE
- Fédération de pêche : Richard ALEXANDRE, président et Christian GAUSSIN, chargé de la commission environnement
- FNE: Jacky FRESLIER, administrateur
- MNVS: Nathalie STENKO CARD, Secrétaire
- OFB: Rachel BENOIT
- ONF – agence Nord Franche-Comté: Lydie LALLEMENT, Responsable environnement et foncier
- Parc naturel régional des Ballons des Vosges : Karine GARES, Clémence LEFEBVRE, Pierre ROVERE, chargés de mission N2000
- Syndicat mixte du Bassin versant de la Lanterne : Léa GARNERET, Technicienne GEMAPI/ animatrice SAGE Breuchin

Excusés:

- Commune de Ternuay-Melay-Saint Hilaire: Phillippe GROSJEAN, Maire
- CCI Saone et Doubs, Emmanuel MANGIN
- CPEPESC Franche-Comté: Aurore TERRIEN, Bénévole
- DREAL Bourgogne Franche-Comté
- DDT Haute Saône: Jean Noël LAVOCAT, chargé de mission Chasse, N2000 et évaluation environnementale



COFINANCE
PAR L'UNION
EUROPÉENNE

REGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE



NATURA
2000 BOURGOGNE-
FRANCHE-
COMTE





REGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

COPIL du site Natura 2000 “Plateau des 1000 étangs”

- 4 Juillet 2025 -

La Proiselière et l'Angle



NATURA
2000 BOURGOGNE-
FRANCHE-
COMTÉ



Ouverture de la séance par Michel Grandemange en tant que président du COPIL du site Natura 2000 du Plateau des 1000 étangs et tour de table.



1

Rappel des enjeux du site

2

Bilan 2024 et actions en cours

3

Perspectives 2026

4

Points divers





Rappel sur Natura 2000

Contexte

Une réponse au constat de la perte de biodiversité à l'échelle européenne

→ 2 Directives (Habitats/Oiseaux)

En France, politique basée sur la concertation et volontariat

Actions financées entre 80 et 100%

Les actions

Connaissance
(espèces et
habitats,
fonctionnement,
du territoire...)



Gestion des milieux et
des espèces
(restauration, entretien,
préservation...)



Sensibilisation
(usagers, grand public,
socio-professionnels...)

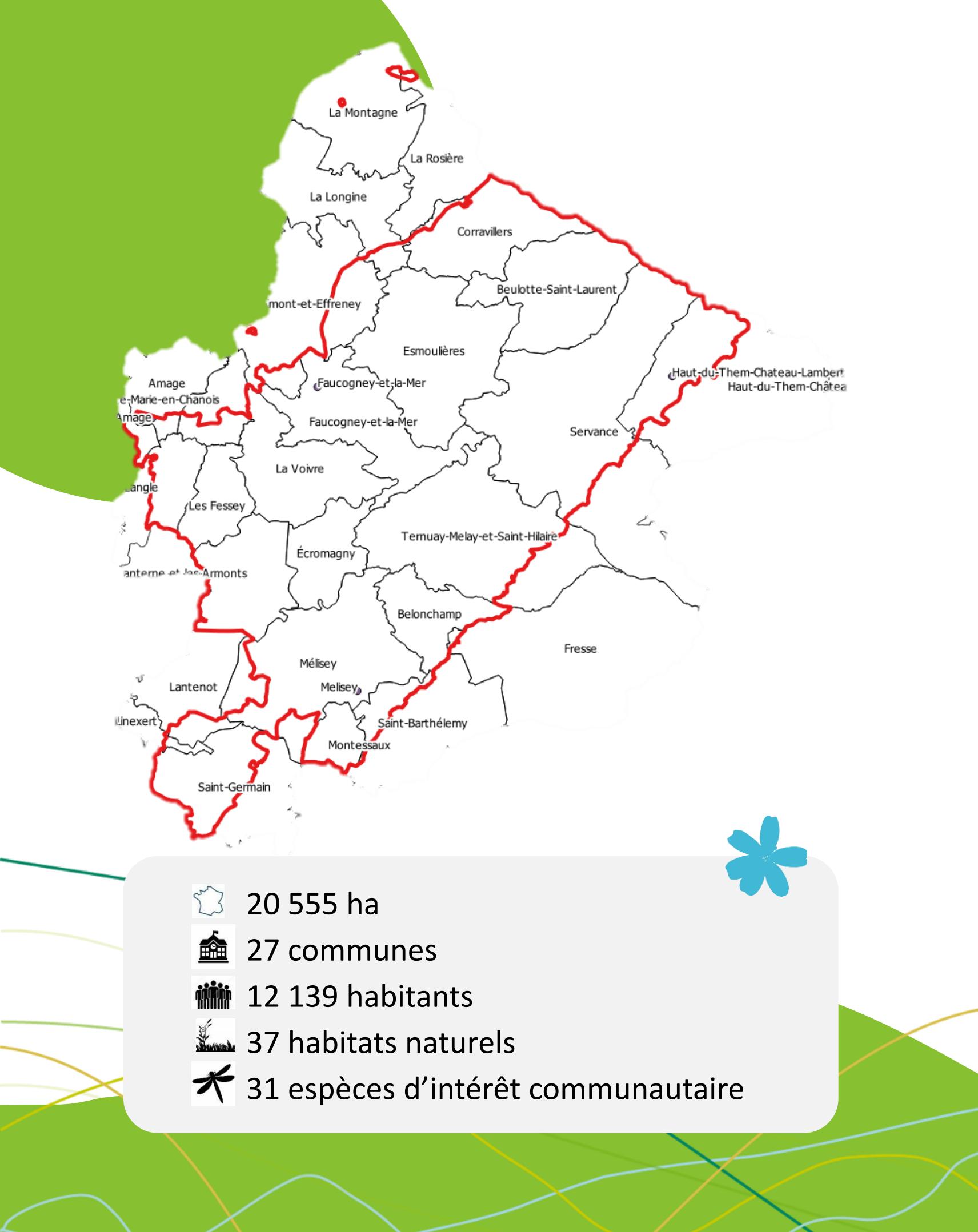


Accompagnement, conseils
(projets, travaux,
manifestations...)

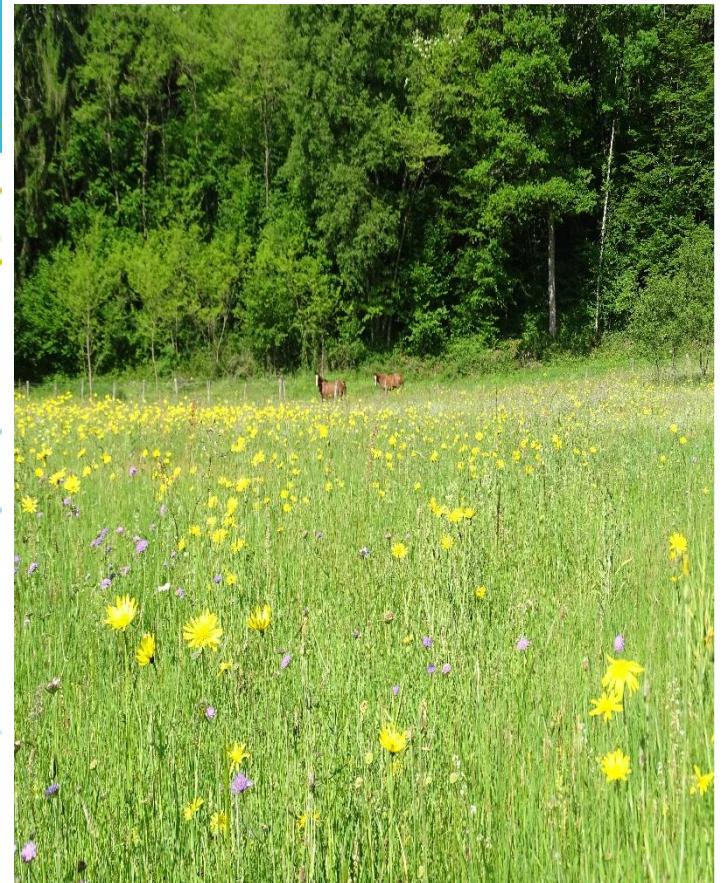


Natura 2000

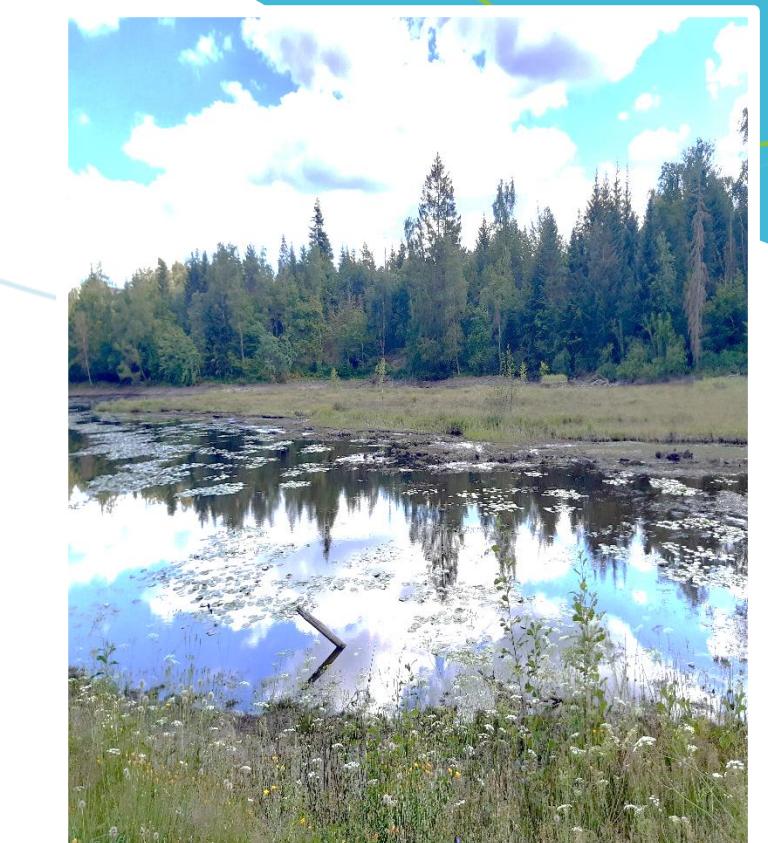
Plateau des 1000 étangs



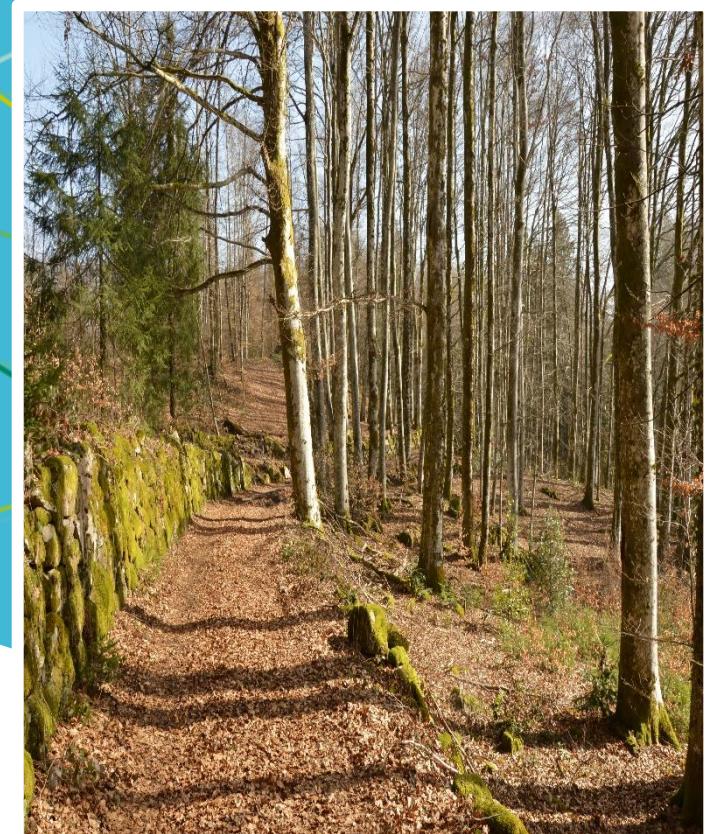
Les enjeux écologiques : les habitats



Les prairies naturelles



Les tourbières



Les forêts



Les cours d'eau



Les étangs

Les enjeux écologiques : les espèces



La flore

Fluteau nageant, Bruchie des Vosges, Caldesie à feuille de parnassia, ...



Les poissons et amphibiens

Chabot, Lamproie de Planer, Triton crêté, ...



Les mollusques et crustacées

Mulette épaisse, Vertigo des Moulins, Ecrevisse à pieds blancs ...



Les insectes

Leucorrhine à gros thorax, Agrion de mercure, Cuivré de la bistorte, Cuivré des marais, ...



Les mammifères

Grand Murin, Murin à Oreilles échancrés, Castors d'Europe, ...



Les oiseaux

Tarier des prés, Cigogne noire, Faucon pélerin, Milan royal, Pie-grièche écorcheur, .

Préservation ou restauration de la naturalité des habitats

Préserver les habitats à forte valeur patrimoniale

Mettre en œuvre des modes d'exploitation à faible impact sur les milieux

Restaurer les milieux

Maintien d'habitats diversifiés et restauration de corridors et de continuités écologiques

Rétablissement la connexion sur les cours d'eau

Conserver une mosaïque d'habitats naturels interconnectés

Améliorer les potentialités d'accueil des espèces

Conserver les habitats d'espèces connues

- Sensibiliser/porter à connaissance
- Accompagner les propriétaires et les acteurs socio-professionnels

* **Les principaux objectifs écologiques**

ETUDES 2024

Gobemouche à collier

Contrôle de présence sur les secteurs historiques et prospections sur de nouveaux secteurs à proximité.

Confirmation du secteur de St Germain uniquement



Triton crêté

Contrôle de présence sur les secteurs historiques et prospections sur de nouveaux.

Confirmation sur Esmoulières uniquement pour le moment. En attente des résultats ADNe.



Chauves-souris d'intérêt communautaire

Identification des habitats et recherche de gîte de reproduction . Mauvaises conditions météo. Confirmation d'une population de Barbastelle (intenses activités).

Suivi et prospection pour d'autres espèces d'intérêt
Communautaire 2024 et 2025

Chevechette d'Europe, Faucon pélerin,
Grand Duc d'Europe , Tarier des prés, Castor d'Europe



Diagnostic de la ripisylve du Breuchin entre Amage et Faucogney

Contexte :

- Sollicitation concernant l'exploitabilité des parcelles et l'entretien (fermeture du milieu)
- Multiples enjeux (qualité d'eau, agriculture, inondation et érosion, écologique, pêche) ;
- Relancer une dynamique de gestion ;
- Concilier les usages et les enjeux de la zone.

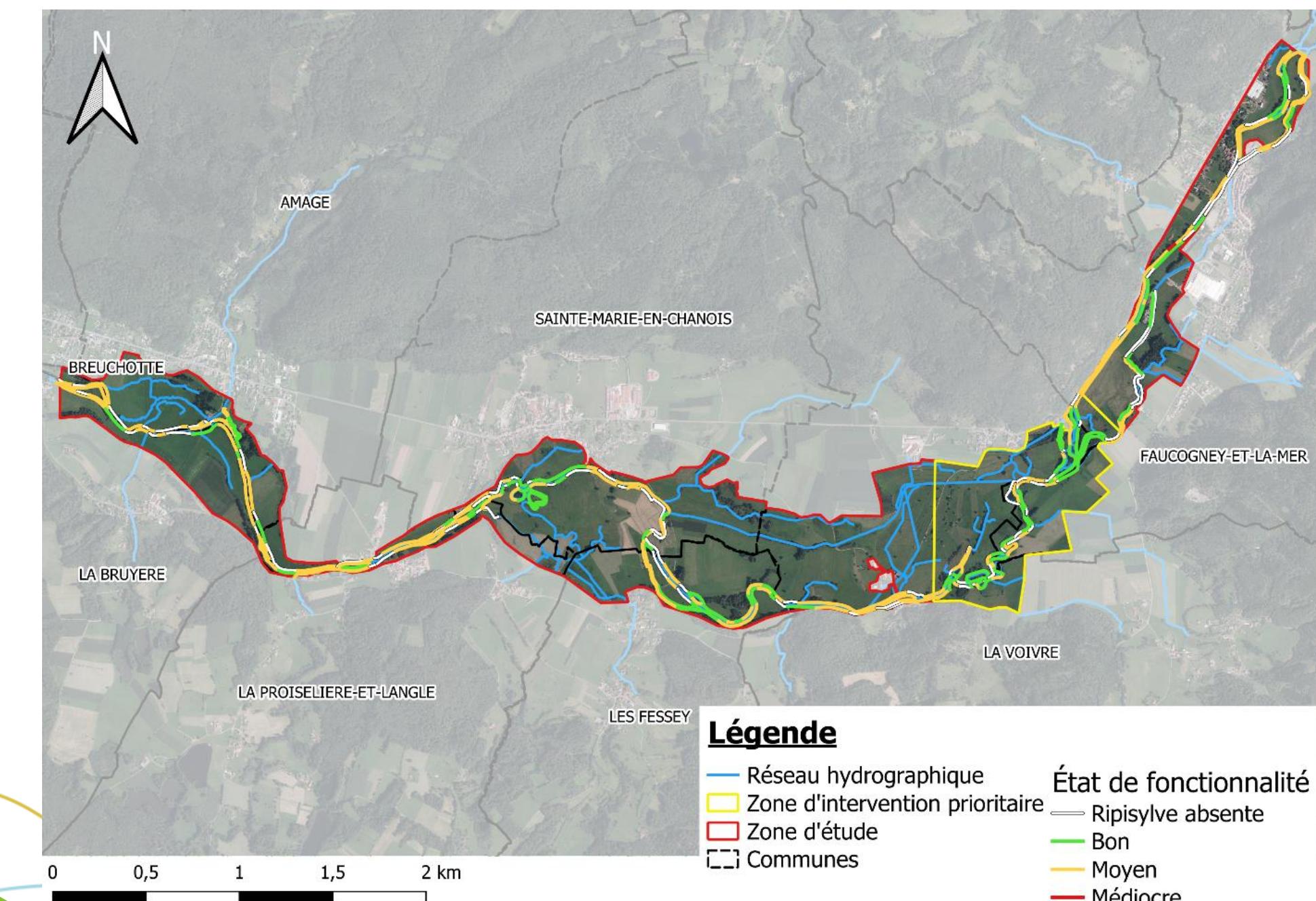


Réalisation du diagnostic par Cécile Brusa-Pasqué lors d'un stage de 6 mois :

- État de conservation de la ripisylve ;
- Éléments ponctuels (clôtures, érosion, etc.) ;
- Données naturalistes (oiseaux, présence castor, etc.) ;
- Proposition de solutions de gestion (coupe, plantation, fascine, lutte contre les invasives, etc.).

Quelques chiffres :

- 33 km de berges cartographiées en 19 jours ;
- ¾ des berges couvertes par la ripisylve ;
- 50 % de ripisylve continue ;
- 72 % des peuplements réguliers (structures d'âge) ;
- 1,8 km de berges érodées ;
- 197 foyers d'espèces invasives sur la zone (Balsamine et Renouée).



GESTION Contrats Natura 2000

En cours :

- Restauration de la zone humide d'Amage – A poursuivre

Qu'est ce qu'un Contrat Natura 2000 ?

Engagements rémunérés qui permettent de financer des actions favorables à la biodiversité (restauration de milieux naturels, pâturage extensif, entretien de haies, etc.).



Contrat Natura 2000 – restauration d'une zone humide à Amage



GESTION

Les contrats Natura 2000

En cours :

- Restauration de la zone humide d'Amage – A poursuivre

Qu'est ce qu'un Contrat Natura 2000 ?

Engagements rémunérés qui permettent de financer des actions favorables à la biodiversité (restauration de milieux naturels, pâturage extensif, entretien de haies, etc.).

Terminés :

- Restauration de prairies naturelles et de prairie sous verger à Ternuay Melay Saint Hilaire





GESTION

Les contrats Natura 2000

En cours :

- Restauration de la zone humide d'Amage – A poursuivre

Terminés :

- Restauration de prairies naturelles et de prairies sous verger à Ternuay Melay Saint Hilaire

A déposer :

- Contrat d'ilôt de senescence en forêt privée à Faucogney
- Contrat pour la réhabilitation hydromorphologique d'un site sur le Breuchin
- Pose d'un moine sur l'étang des Mont Revaux (Saint Germain) – En attente du retour du BE.

En discussion:

- Contrat d'ilôt de senescence à Servance
- Restauration de prairie sur une parcelle post-épicéas

Qu'est ce qu'un Contrat Natura 2000 ?

Engagements rémunérés qui permettent de financer des actions favorables à la biodiversité (restauration de milieux naturels, pâturage extensif, entretien de haies, etc.).



Contrat Natura 2000 - restauration de prairie :

Le projet de restauration de prairies est soumis à autorisation de défrichement, puisqu'il concerne une ancienne plantation d'épicéa. Ainsi, cette démarche est soumise à une forme de compensation, soit financière, avec le paiement d'une taxe (2700 €/ha), soit avec des travaux de replantation en zone non boisée (ce qui pour le projet et le secteur est contre productif) ou encore, comme le précise l'ONF, avec la réalisation de travaux forestiers (non prévu dans les aménagements forestiers), c'est-à-dire de l'enrichissement de peuplement ou des travaux d'amélioration sylvicole. Ceux-ci doivent être équivalents au montant de la taxe de défrichement (ce qui peut représenter une forte somme à débourser pour le porteur de projet) et doivent être soumis à la DDT. L'ONF est souvent sollicité et peut aider dans la démarche.

A l'heure d'aujourd'hui, seules les parcelles figurant dans un règlement de boisement sont exonérées de cette taxe, puisque le but de ce règlement est justement de maintenir des secteurs non boisés.

Cette loi sur les compensations au défrichement ne correspond pas à nos enjeux de moyenne montagne pastorale, fortement soumise aux risques d'abandon des terres agricoles et à l'enrichissement. Le Parc naturel régional des Ballons des Vosges réclame depuis plusieurs années, avec la Fédération des Parcs naturels régionaux de France la modification de cette loi nationale afin que nos secteurs soient pris en compte différemment que des secteurs moins boisés, plus à risque de déboisement complet tels que les grandes plaines céréalières soient intégrées dans ce système de compensation par exemple.

Ainsi, la demande de modification porterait sur l'exonération de cette taxe dans les secteurs agricoles ou déjà ouverts depuis les années 50, puisque ces forêts, dans la plupart des cas, ont été plantées suite à l'exode rural (non considéré comme forêts anciennes).

Même si ce n'est pas la compétence de Natura 2000, un travail sur les règlements de boisement pourrait être relancé avec le Département qui possède la compétence.

Le PNRBV précise que dans le Haut- Rhin, les plans de gestion à l'échelle de la commune identifient les zones à rouvrir, ce qui permet l'exonération de la taxe, puisque la DDT le valide. Il pourrait être envisagé cette démarche en Haute-Saône.

Il est rappelé par la Chambre d'agriculture que le plan local d'urbanisme identifie déjà les zones d'ouverture par commune (quand il existe), mais que cela ne suffit pas pour l'exonération.

Si le contrat Natura 2000 reste une option pour ces 4.5 ha de restauration de prairies, l'objectif de l'animation Natura 2000 est d'accompagner les agriculteurs dans ces démarches et de réunir l'ensemble des parties prenantes notamment la mission forêt de la DDT.

Réhabilitation morphologique du Breuchin :

Il s'agit de secteurs d'érosion situés en amont de Faucogney. Le projet a pour objectif d'accompagner la dynamique de la rivière, avec des solutions cohérentes pour le milieu tout en atténuant les problématiques d'érosion de terrain, souvent réglées par des enrochements.

Ces érosions se rencontrent régulièrement et de manière naturelle, puisque le Breuchin est une rivière qui a besoin de circuler, d'où des zones d'érosion et de dépôt. La démarche envisagée est de prévoir ces zones de perte de terrain, c'est-à-dire « sacrifiées » et des zones à protéger contre l'érosion, via un plan de gestion à grande échelle.

Il est rappelé par la Fédération de pêche qu'il faut tenir compte des propriétaires, qui peuvent perdre du terrain mais également des aménagements existants qui renforcent les problèmes.

L'achat de terrain qui risque à terme de partir dans la rivière ne peut pas être applicable partout, car les rivières ont besoin d'un espace de liberté, où le méandrage fait partie de la dynamique. Cependant, il est nécessaire de tenir compte des usages locaux et d'accompagner les propriétaires et les agriculteurs, comme le signale la Chambre d'agriculture, et de justifier les interventions ou leur absence selon les contextes, en rappelant le fonctionnement naturel des cours d'eau.

Il est rappelé par la Fédération de pêche qu'en artificialisant les cours d'eau et les zones humides, l'effet « tampon » sur les précipitations pour l'aval est supprimé, augmentant ainsi les risques sur l'ensemble du bassin versant.

L'Agence de l'eau RMC encourage les stratégies à l'échelle du bassin-versant, notamment avec le GEMAPI, mais rappelle l'importance de l'accompagnement ponctuel pour faire avancer les actions en parallèle, l'une au service de l'autre. D'où l'importance de diagnostic à une échelle cohérente.

En ce qui concerne spécifiquement ce secteur proposé en contrat, la gestion de l'érosion vise à favoriser un autre chenal en rive gauche afin de remobiliser l'atterrissement qui s'est créé et qui est aujourd'hui stabilisé par la Renouée du Japon.

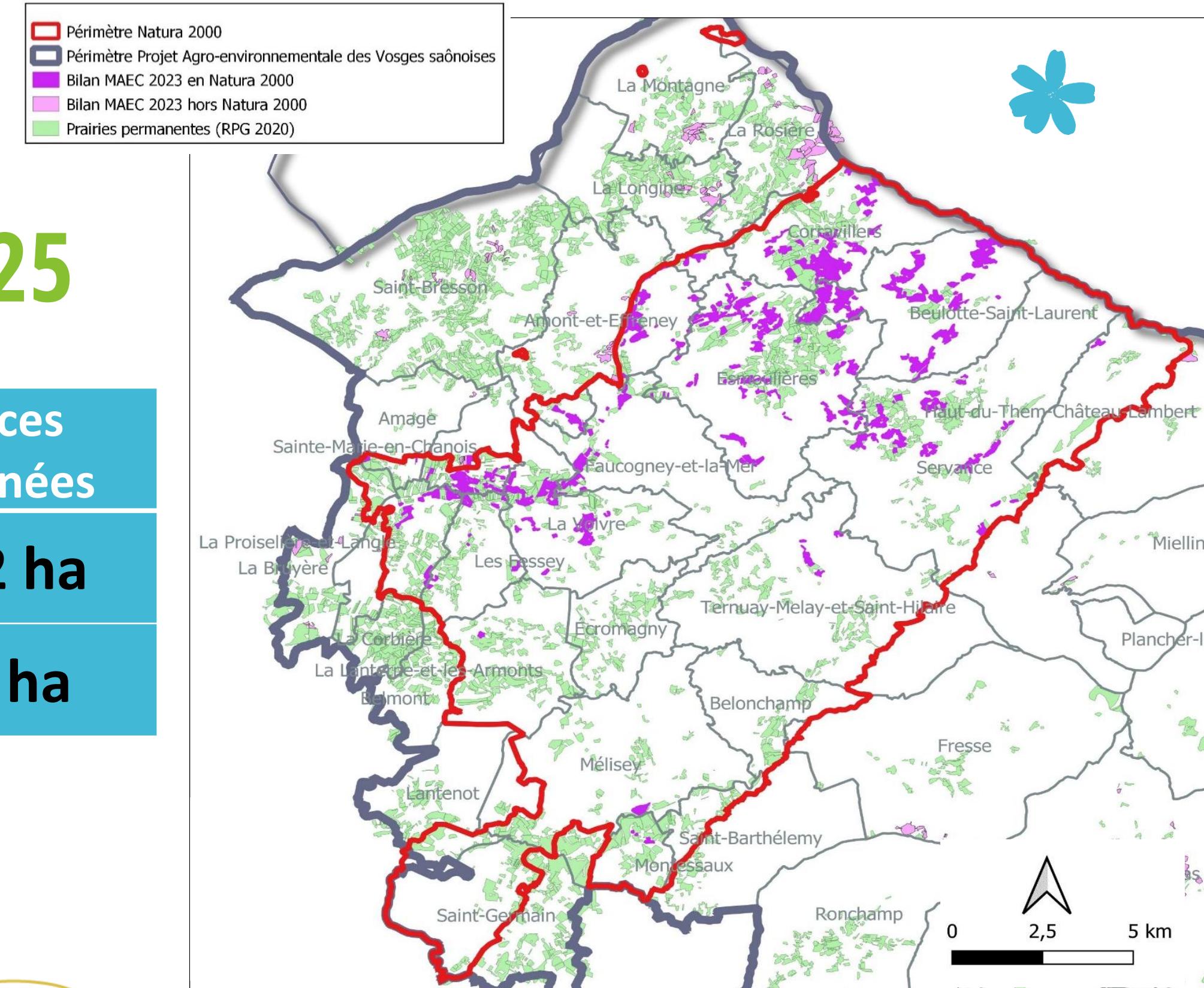
Pour autant, la Région BFC précise que cet état est dû principalement à un manque d'entretien de la ripisylve en rive gauche (arbre qui a bloqué l'écoulement, favorisé les dépôts de sédiments pour diriger les flux et donc l'érosion en rive droite) et d'absence d'entretien en rive droite.

GESTION

Les MAEC en 2024 et 2025

Types de MAEC engagées	Surfaces concernées
Maintien des prairies fleuries	39,92 ha
Retard de fauche	8,41 ha

Seulement 3 agriculteurs



MAEC :

Les MAEC sont engagées à la parcelle, lorsqu'elle est située sur le territoire du PAEC (Projet agri environnemental et climatique déposé par le PNRBV), mais il est possible que les sièges d'exploitation n'y soient pas (ex : 5 agriculteurs vosgiens souscrivent des MAEC sur le Plateau des 1000 étangs).



GESTION

Les formations auprès des agriculteurs

Dans le cadre des formations obligatoires des MAEC

Thématique : « Gestion agro-écologique des prairies naturelles pour allier production et préservation »

Intervention d'un agronome

5 formations pour 59 agriculteurs



SENSIBILISATION

Animations scolaires

Réalisés par l'association "la Maison de la Nature des Vosges saonoises"

Thématique 2024 : Cigogne blanche et Cigogne noire

107 élèves pour 2 écoles (La Proiselière et Melisey) en 2024

Journée de restitution : 8 ateliers avec les 5 classes (à Amage)

Thématique 2025: Oiseaux rupestres

90 élèves pour 3 écoles (Melisey, Ternuay, Saint Germain)

en 2025



SENSIBILISATION

Animations grand public



- En co-animation avec la MNVS ou la LPO
- Journée mondiale des zones humides :
40 personnes en 2024, 26 personnes en 2025
- Sortie Amphibiens en 2024 : 7 personnes
- Nuit de la Chouette en 2025 : 23 personnes
- Animation nature avec l'APPMA du Breuchin :
25 jeunes en 2024, 21 jeunes en 2025





Credit photo : Getty Images

Conférence et sortie nocturne sur les chauves-souris

Vendredi 4 juillet 2025

Rendez-vous à l'école de Ternuay-Melay-Saint-Hilaire
à 20h30

Venez découvrir la vie surprenante de ces mammifères
volants au plein cœur des 1000 étangs.

Soutien financier



Renseignements et réservations :

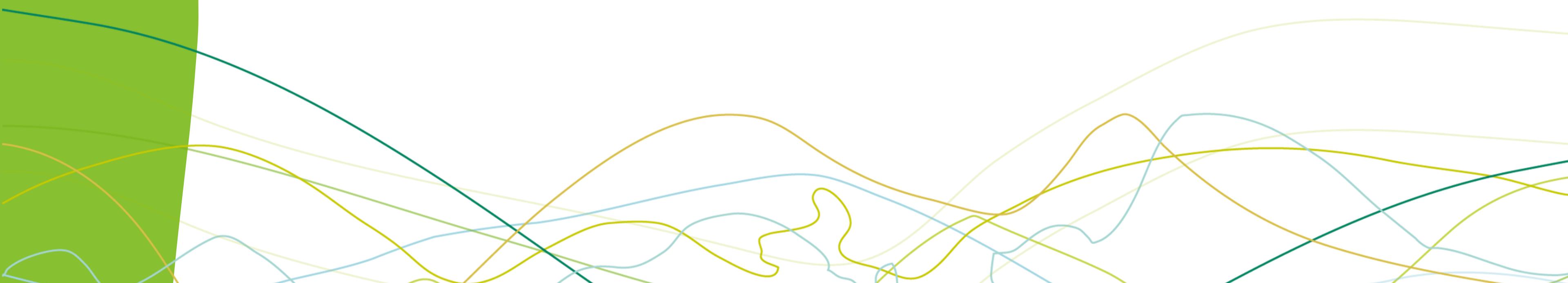
- Parc naturel régional des Ballons des Vosges - Espace Nature Culture
03 84 20 49 84 / c.lefebvre@parc-ballons-vosges.fr

SENSIBILISATION

Animations spécifiques



- Journée d'information pour la patrouille équestre de la Gendarmerie
- Journée de sensibilisation au Faucon pèlerin avec le Club Alpin Français 70, en co-animation avec la LPO
- Intervention auprès du Conseil départemental des jeunes de Haute-Saône, avec le Conseil départemental de Haute-Saône



ACCOMPAGNEMENT & VEILLE TERRITORIALE

Sollicitations pour des évaluations des incidences

- Urbanisation (forage...)
- Manifestations (rallyes automobiles, courses cyclistes, marches...)
- Vidanges d'étangs

→ De moins en moins de sollicitations pour des manifestations sportives au fil des ans.

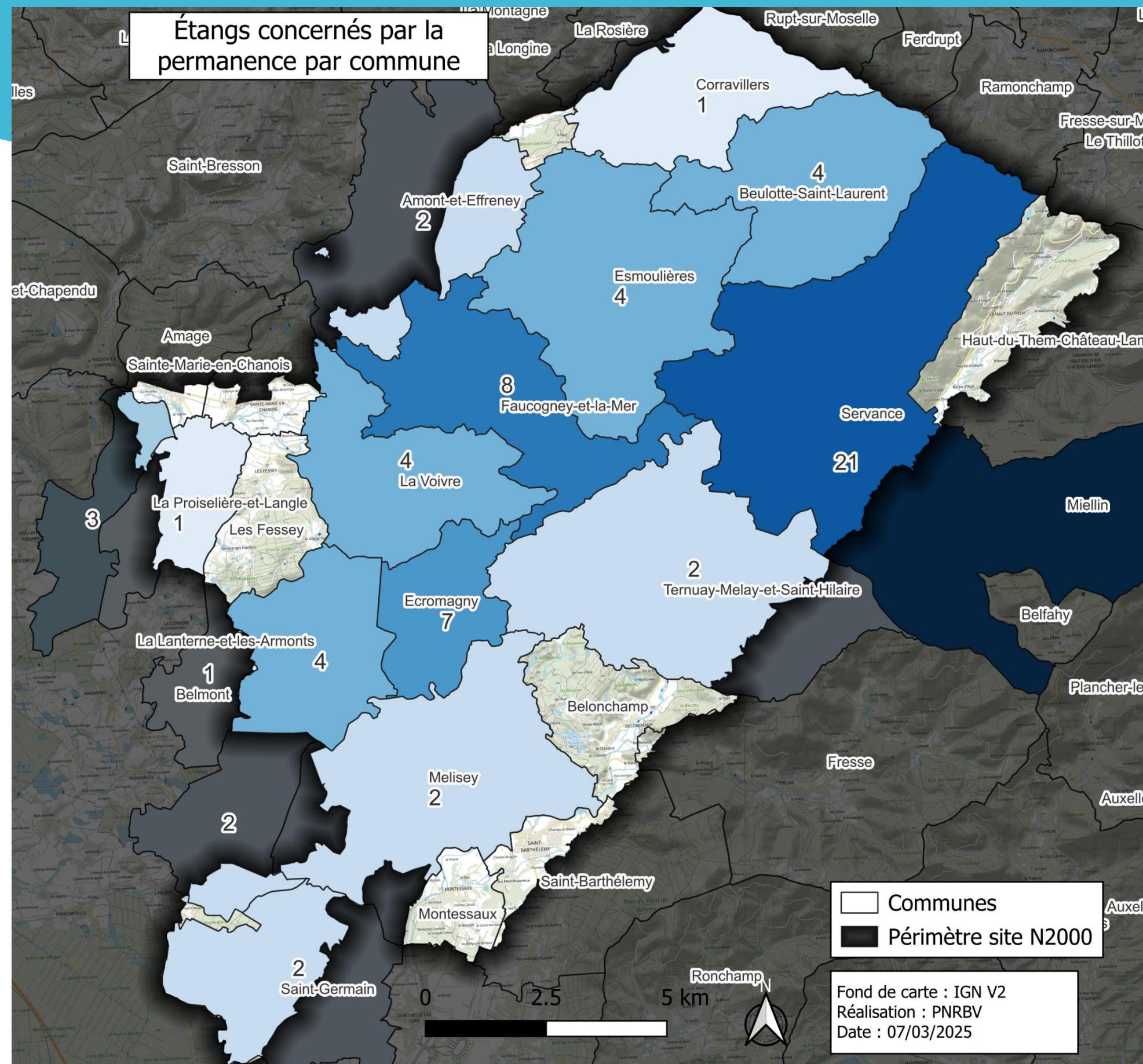
Accompagnement et participation aux plans, programmes et projets locaux



Permanence "étangs"

Objectif :

Accompagner les propriétaires d'étang dans leurs démarches pour la gestion de leurs étangs (dossier de vidange, déclaration, mise aux normes, etc.)



Gestion

Informer sur la gestion des étangs et des vidanges, sur les ouvrages et la réglementation (moine, etc.).

Enjeux

Rappeler les enjeux en lien avec la ressource en eau, la qualité ainsi que la biodiversité avec les espèces et les habitats liés aux étangs.

Administratif

Accompagner les démarches administratives pour mieux comprendre la réglementation et remplir les documents réglementaires (demande de vidange, régularisation, etc.).

Terrain

Organiser des rendez-vous sur le terrain avec les propriétaires et, selon les enjeux, avec les acteurs de l'eau (DDT, CLE, etc.).

Permanence étangs :

Sans se substituer à l'Etat, cette permanence permet de transmettre auprès des propriétaires, la démarche règlementaire et ce qui nécessite un acte administratif. Bien que ces aspects soient indépendants de Natura 2000, ce service permet de rappeler également les règles de bonne gestion des étangs.

La Fédération de pêche fait le constat que les documents peuvent être compliqués à comprendre (mise aux normes, calcul de débit d'entrée et de sortie) pour les personnes peu habituées et rappelle que tous les plans d'eau n'ont pas un effet néfaste sur les milieux, mais qu'il est important d'identifier ceux qui le sont, et le cas échéant de soutenir financièrement les solutions (comme le moine par exemple). La Fédération de pêche propose que ces aménagements soient pris en compte dans les démarches ERC, sur la partie compensatoire, puisqu'il reste encore des financements dans le dossier de la ligne grande vitesse (LGV) au sud de la Haute-Saône.

Il est rappelé que chaque étang est différent et bien qu'ils soient considérés comme une richesse sur le territoire, certains peuvent avoir des effets positifs (ex : plusieurs espèces de flore d'intérêt européen sont liées aux plans d'eau) et d'autres des effets négatifs. Il est compliqué parfois d'évaluer ces impacts mais ce qui est souvent relevé correspond à une diminution de la ressource en eau (notamment lié à l'évaporation) et au réchauffement des eaux relarguées en aval, pour les espèces inféodées aux eaux fraîches. A terme, il est possible que celles-ci disparaissent. Pour autant, chaque étang est différent selon la localisation et sa gestion.

Permanence "étangs"

Bilan :

Lancée en janvier 2022, la permanence « étangs » accueille chaque mois environ 2 propriétaires par mois, soit une trentaine par an.

Intérêt principal

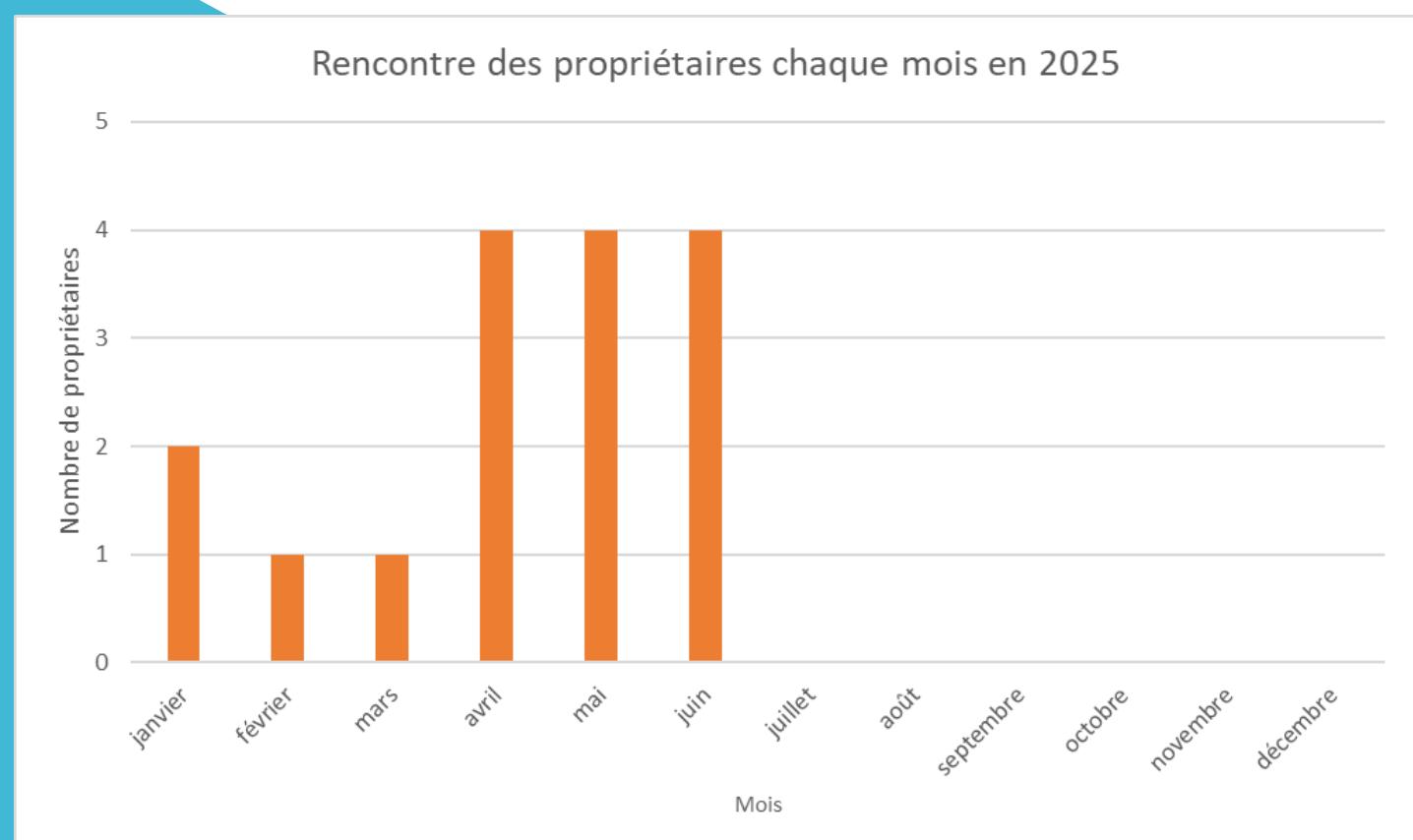
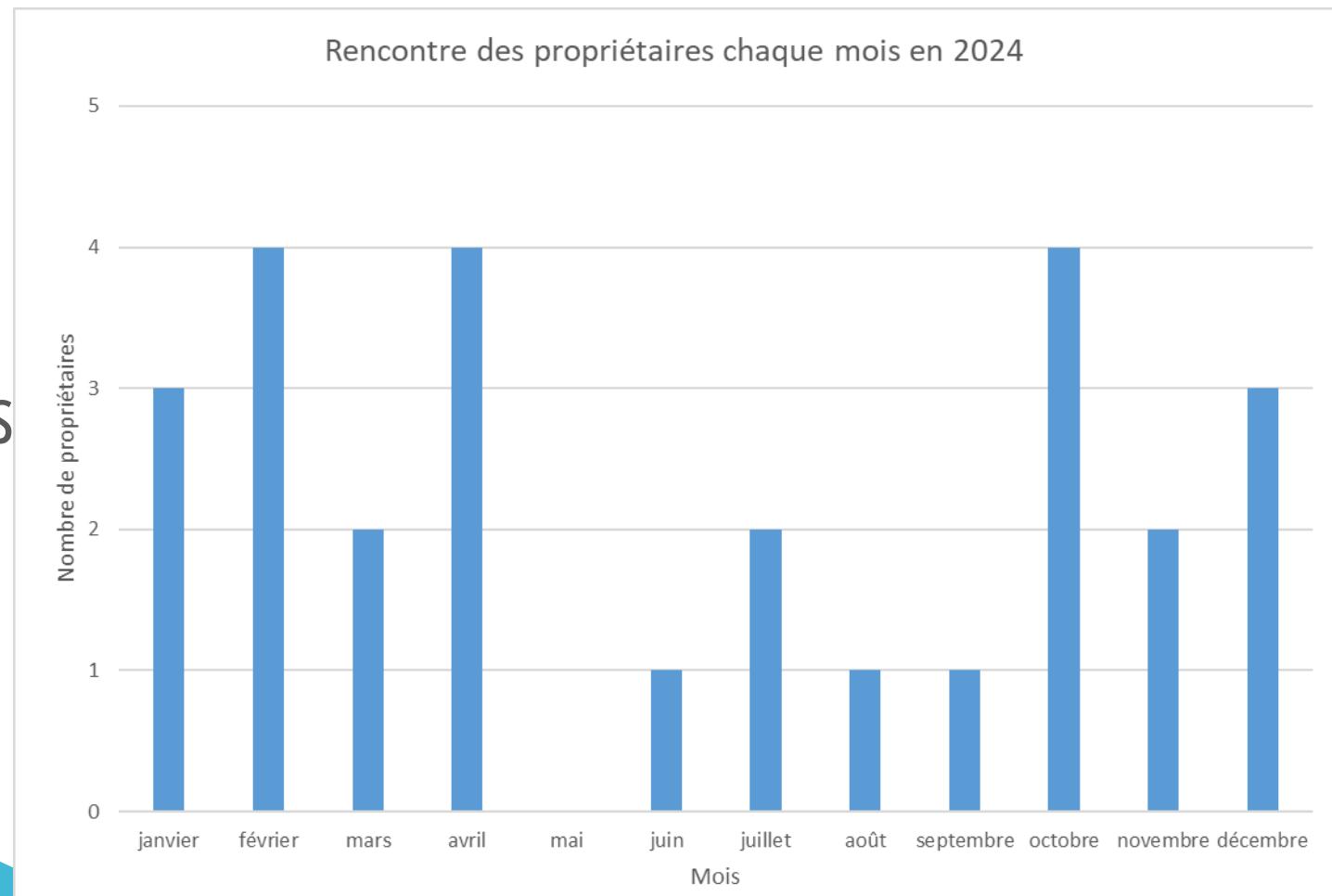
2/3 des propriétaires souhaitent un appui pour les vidanges (étude d'incidence, déclaration). Les autres demandes concernent des besoins sur la régularisation, la mise aux normes.

Quelques chiffres pour 2024 et mi-2025

En 2024, c'est 27 propriétaires en présentiel, 13 visites de terrain organisées
A la moitié de l'année 2025, c'est déjà 16 propriétaires en présentiel.

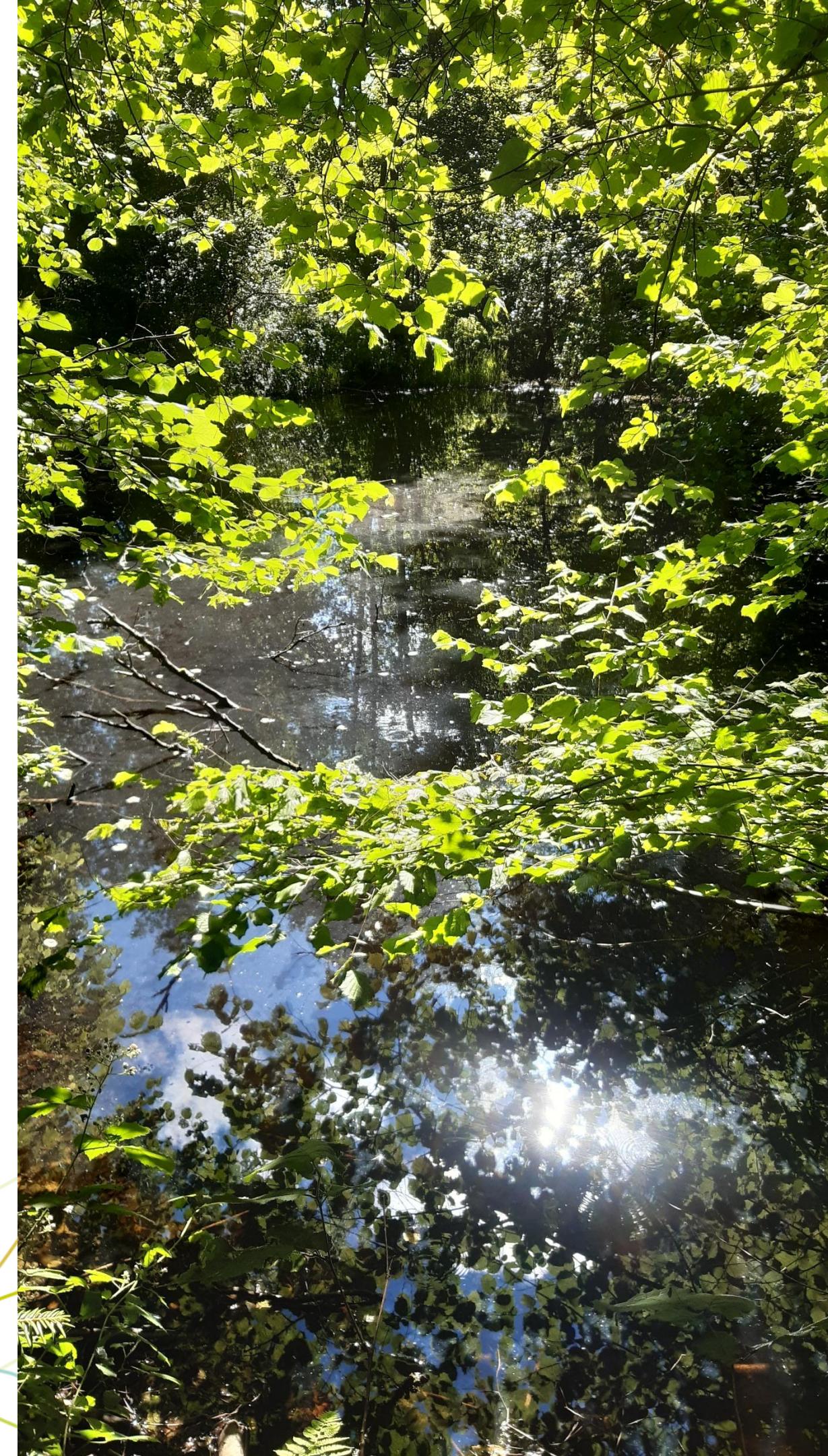
En lien avec les acteurs de l'eau

Outre les privés, ce travail se fait en lien avec les partenaires locaux comme l'Association des propriétaires et amis des 1000 étangs, les syndicats de rivières et la Direction départementale des territoires de Haute-Saône.



Gestion courante et financière

- Organisation de réunions, animations,
 - Compte rendus, bilans, relecture
 - Montage de dossiers, demande de subventions
 - Contact des prestataires, relance, suivis
 - Cartographies, bibliographie
 - Transmission, communication (affiche, presse...)
 - Sollicitations diverses
-
- **Budget sensibilisation/formation:** 2 513 €
 - **Programme scolaire 2024 et 2025 :** 7 875 € et 4 650 €
 - **MAEC:** 18 620 euros (sur 5 ans)



2026

Perspectives

Etudes et suivis

- Prospection Ecrevisses à pieds blancs sur l'ensemble des bassins versants



Suivi des écrevisses à pattes blanches

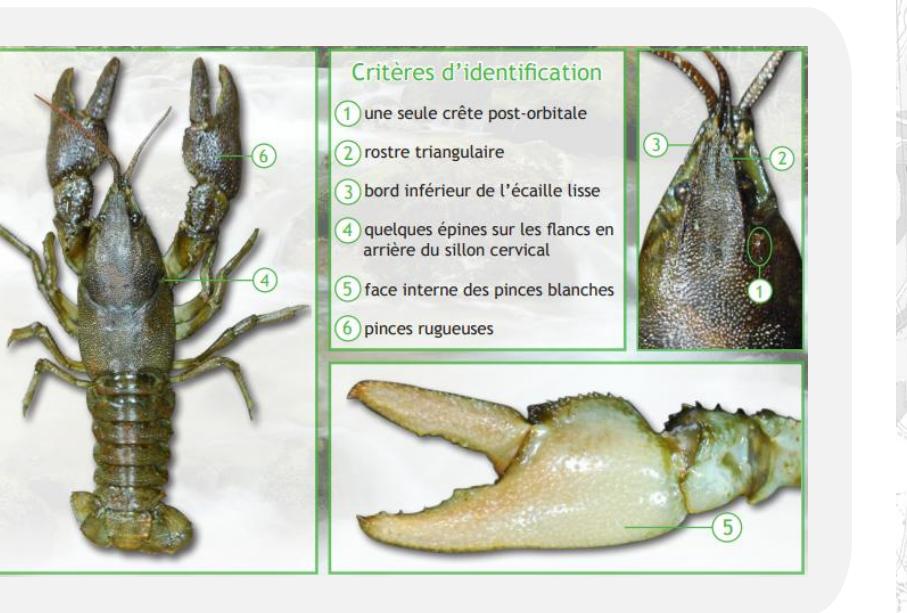
L'écrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*) :

- Espèce protégée ;
- D'intérêt communautaire Natura 2000 ;
- Nécessite une bonne qualité d'eau et de milieu (physique).



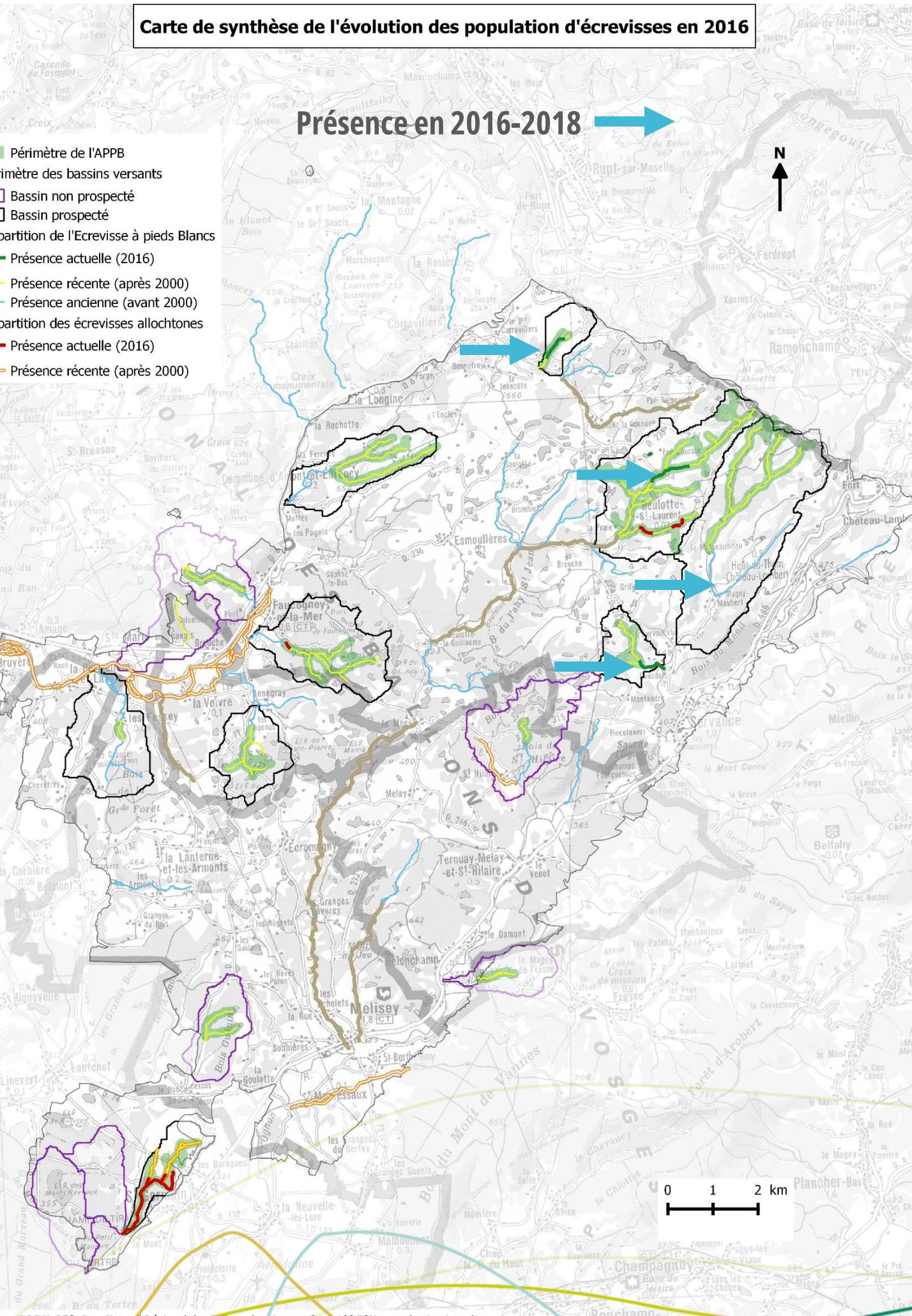
Les derniers inventaires ont été réalisés en 2016-2018 avec une présence avérée sur 4 têtes de bassins versants

- Revaute ;
- Beuletin ;
- Avoineries ;
- Bozon.



Inventaires prévus :

- 2025 → suivi des stations 4 stations connues ;
- 2026 → suivi à plus grande échelle (prestataires).



Inventaire écrevisses à pieds blancs :

Selon la Fédération de pêche, les écrevisses à pieds blancs sont les premiers indicateurs en cas de modification de la qualité de l'eau. Elle regrette que Natura 2000 ne s'intéresse pas plus aux espèces et habitats aquatiques, notamment aux poissons.

Il est rappelé que des derniers inventaires datent de 2018 où la fédération de pêche a participé. Des études sur la qualité des habitats en rivières ont été menées par la suite, mais il existe peu d'étude qui tiennent compte des macroinvertébrés (nourriture des poissons).

De nombreux taxons seraient à étudier et les données à actualiser (pour les amphibiens, les dernières prospections remontaient à 2009) mais il n'est pas possible de répondre à tous les besoins et de mener des études chaque année, par rapport au temps de travail et aux montants nécessaires. Le suivi de l'Agrion de mercure reste une priorité à l'avenir (peu de données sur le site alors que les habitats lui seraient favorables).

L'agence de l'Eau propose que les suivis liés aux milieux aquatiques comme les poissons le soit à une échelle hydrographique cohérente et pris en charge par la compétence GEMAPI, avec l'appui des gestionnaires, tel que Natura 2000. Cela peut être également pris en compte dans les Atlas Communal de la Biodiversité (ABC), qui va au-delà des espèces intérêt communautaire.

Il est noté que les données issues des prises effectuées lors de l'activité de pêche de loisir pourraient également servir à alimenter les bases de données et la connaissance sur ces espèces et leurs habitats, comme le font les inventaires des pêches électriques (aujourd'hui accessibles sur le site de cartographie régionale Sigogne). L'ADN environnemental peut être également une option supplémentaire. D'autres suivis des milieux et espèces existent, notamment l'OFB qui a mis en place de station de suivi (sur l'Ognon à Haut-du-Them et sur le Beuletin à Esmoulières), pêchées annuellement. Le Parc porte également un observatoire, dans le but de préserver certains taxons, hors poissons jusqu'à maintenant, bien qu'ils puissent faire partie d'un observatoire de la qualité de l'eau, comme l'a réclamé la Fédération de pêche du Haut Rhin.

Toutes ces données, parfois très nombreuses doivent être bancarisées et partagées afin qu'elles puissent servir à tous et répondre aux besoins.

Malgré les attentes de chacun en termes de connaissance, celle-ci doit également servir à l'action pour restaurer les milieux ou conserver les espèces.

France Nature Environnement 70 déplore que ces données ne soient pas plus régulièrement partagées, grâce à un outil simple et pratique ou simplement une note. Malheureusement, cette demande nécessiterait un temps considérable (pour exemple, à la LPO, une personne à temps plein travaille sur le sujet). Le rôle de l'animateur Natura 2000 n'a pas vocation de diffuser et de gérer les données au coup par coup. D'ailleurs, le Parc gère une base de données qui combine les données et travaille avec le réseau associatif pour les récupérer, c'est le réseau Biodiveille. Comme celui-ci est financé par des fonds publics, les données sont obligatoirement retransmises vers les observatoires régionaux, notamment vers Grand Est et BFC sur Sigogne.

Cependant, la valorisation de toute cette connaissance sur le territoire est peu développée auprès du grand public. Il peut être envisagé de travailler dessus à l'avenir, et profiter de la journée Natura 2000 organisé par la Région BFC pour le développer.

Il est rappelé que le Parc ne communique que les données issues d'études financées par des fonds publics, ainsi les données privées, c'est-à-dire celle que certains observateurs font remonter, ne peuvent être diffusées, puisque l'auteur en reste propriétaire. Elles sont malgré tout pris en compte lors de l'accompagnement des projets. A contrario, si des données ne sont pas transmises et partagées, il est possible de concourir à leur destruction par faute de méconnaissance et cela ne permet pas d'avoir une connaissance actualisée des espèces sur le territoire.

Pour exemple, la chevêchette d'Europe découverte depuis peu sur le Plateau des 1000 étangs concourent à une recrudescence des prospections tous azimuts, sans pour autant qu'elles soient organisées. Un bilan annuel pourrait être transmis aux structures associées et permettre à l'avenir une meilleure optimisation des passages et l'amélioration des connaissances.

On constate que les suivis des espèces relativement communes (hérisson, taupe, etc) sont négligés alors qu'elles méritent qu'on y prête attention pour suivre leur évolution.

2026

Perspectives

Etudes et suivis

- Prospection Ecrevisses à pieds blancs sur l'ensemble des bassins versants
- Etude hydraulique fonctionnelle de la tourbière d' Esvouhey (Esmoulières) – BE
- Maintien du suivi des espèces d'intérêt communautaire
- Valorisation des données

Gestion

- Suivi des futurs contrats
- Proposition de nouveaux

Animations scolaires et grand public

2026

GESTION

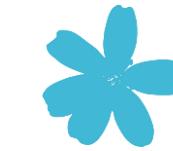
Les autres projets

- Réflexion sur la gestion de la ripisylve et les berges du Breuchin entre La Voivre et Faucogney avec le Syndicat de la vallée de Lanterne

SMBVL
Lanterne



Ripisylve du Breuchin



- Rencontre avec les agriculteurs
- Evaluation du type de travaux, du coût et du calendriers
- Préparation dossiers réglementaires et demande de subventions
- Lancement des travaux



Ripisylve du Breuchin :

L'objectif de la suite du travail de 2024 est la mise en œuvre des travaux sur la ripisylve selon les possibilités d'intervention (intérêt, accessibilité et financement), les enjeux environnementaux et les usages, et de pouvoir les mutualiser sans faire de coupe à blanc. C'est pourquoi, il n'y aura pas d'action avant 2026, afin de travailler à une échelle plus large via un plan de gestion.

Puisqu'il est nécessaire de conserver des espaces de liberté pour le Breuchin, il faut trouver des solutions de compensation pour les agriculteurs, le cas échéant, ainsi que les financements et le portage des actions. Un travail avec syndicat de la Lanterne a déjà été initié, ainsi que les premières rencontres avec les agriculteurs du secteur de la Voivre-Faucogney pour présenter les travaux.

Ceux-ci pourraient se décliner à plus grande échelle, mais les nombreuses parcelles, aux nombreux propriétaires et exploitants dans le secteur ne contribuent pas à faciliter l'action. Pour rappel, les premières sollicitations de la part des agriculteurs datent de 6 ans et sont liées à une réticence des exploitants agricoles à entretenir leur ripisylve face à une réglementation mal comprise, avec la crainte d'une contravention. En effet, en termes d'intervention, il est interdit de mettre un engin dans le lit de la rivière.

Par le passé, l'entretien était fait régulièrement, de manière pondérée alors qu'aujourd'hui le manque d'entretien compromet également le bon équilibre de la rivière (fermeture par les saules notamment).

Il est précisé par l'Agence de l'eau que la ripisylve joue un rôle dans le fonctionnement naturel du cours d'eau et notamment sur l'érosion des berges quand elle est absente. En ce qui concerne le devenir des bois prélevés sur place, ceux-ci peuvent être réutilisés en technique "lowtech" afin de maintenir la naturalité du cours d'eau tout en préservant l'intégrité des berges.

Il est précisé que le stage s'est limité à la ripisylve, mais qu'il existe de multiples problématiques, dont les espèces invasives qui stabilisent les bancs de galets, où peu de solutions sont mobilisables. L'hydromorphologie, qui n'a également pas été prise en compte et méritera une réflexion à l'avenir.

Aujourd'hui, le Syndicat mixte de la vallée de la Lanterne a repris la compétence GEMAPI sur le territoire du Breuchin (à la suite du syndicat de l'Ognon), ce qui permettra d'avancer sereinement et efficacement sur ce dossier.

2026

GESTION

Les autres projets

- Réflexion sur la gestion de la ripisylve et les berges du Breuchin entre La Voivre et Faucogney avec le Syndicat de la vallée de Lanterne
- Stratégie "Bassin versant prioritaire"

SMBVL
Lanterne



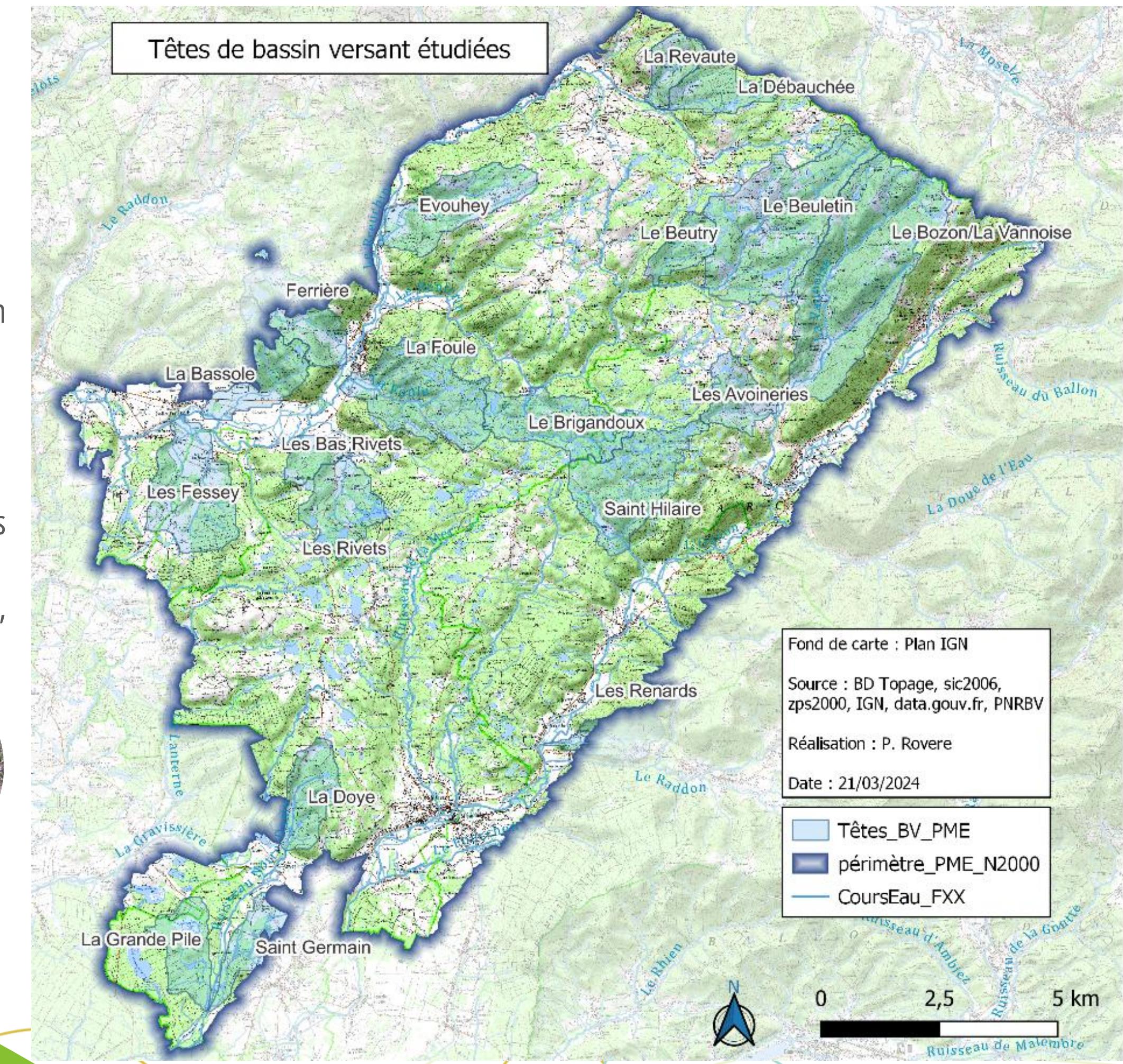
Bassin versant prioritaire

Rappel du contexte :

- Tête de bassin versant sont caractéristiques du site Natura 2000 ;
- Présence d'espèces sensibles (chabot, truite, écrevisse à pied blanc) ;
- Fort lien entre les ruisseaux et les étangs ;
- Secteurs altérés (continuité, qualité de l'eau, quantité en étiage, etc.)
- Volonté d'expérimentation à l'échelle des têtes de bassin versant en lien avec l'AERMC.

Démarche :

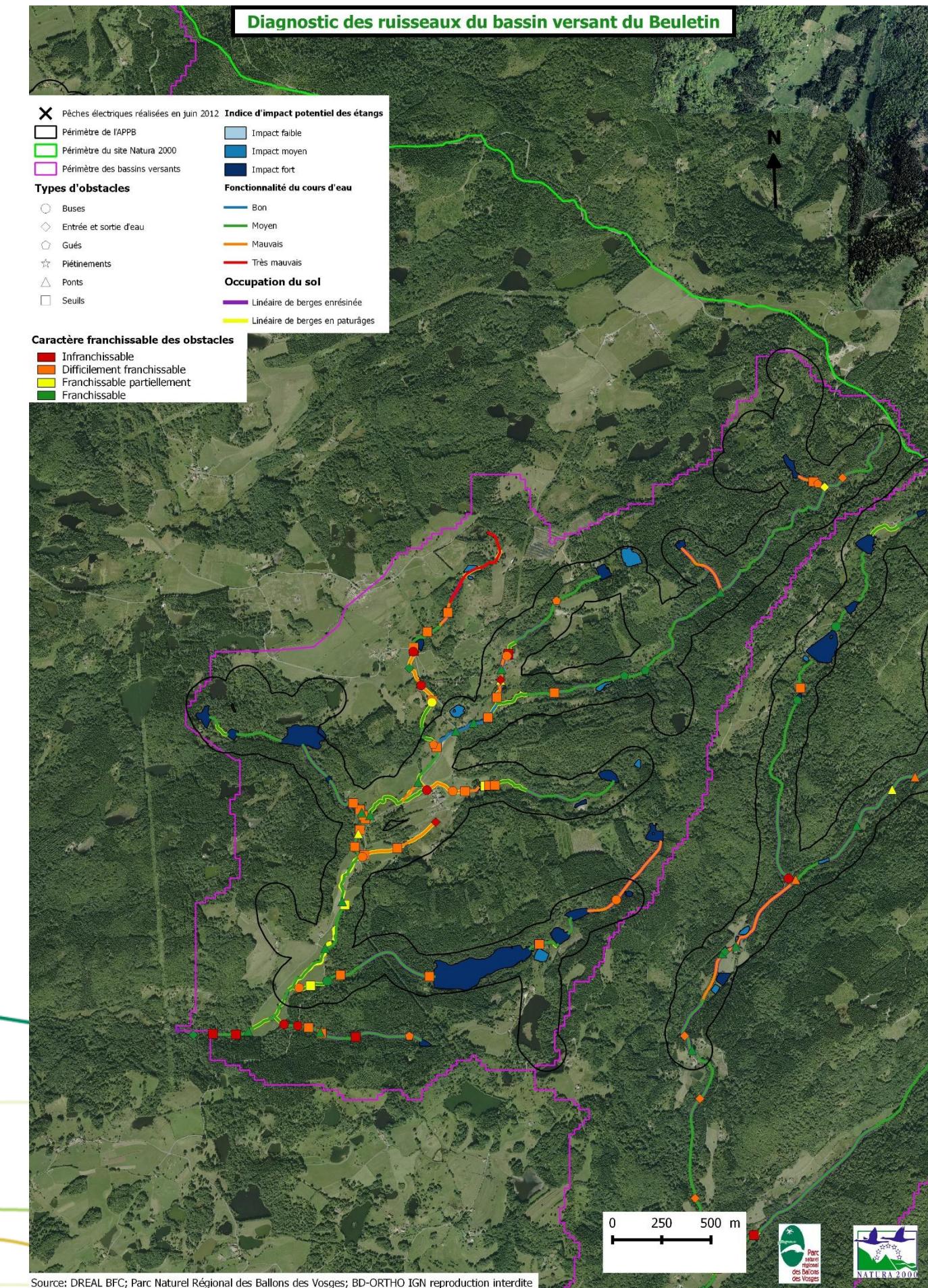
- Basée sur l'expérimentation et le volontariat ;
- Travail de priorisation et pré-sélection des bassins versants selon les enjeux ;
- Animation d'un groupe de travail avec les acteurs concernés (AERMC, DDT, APAME, syndicat de rivière, etc.).



Stratégie Bassin versant :

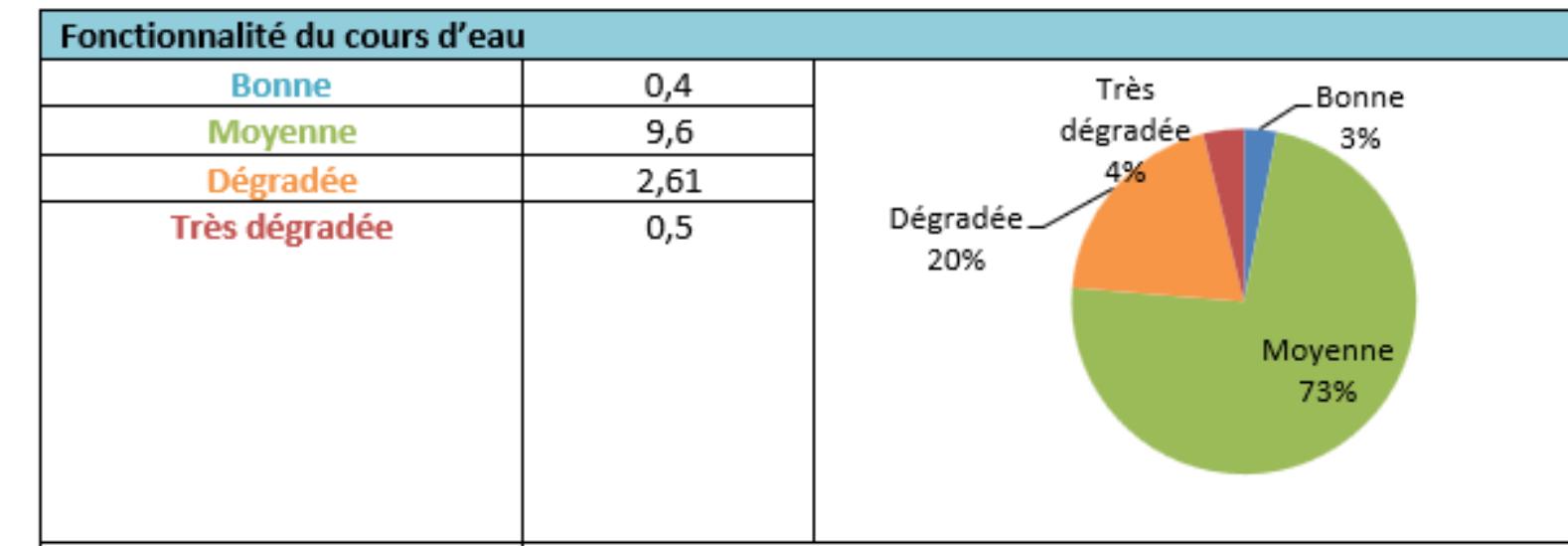
L'objectif de l'Agence de l'eau RMC est de travailler sur les cours d'eau à grande valeur écologique à des échelles plus larges qu'uniquement par des actions ponctuelles. Cela permet de mieux prendre en compte les problématiques dans leur ensemble, d'accompagner la dynamique d'actions et de mobiliser des fonds pour y répondre, via son 12ème programme.

Bassin versant prioritaire – Le Beuletin



Présentation :

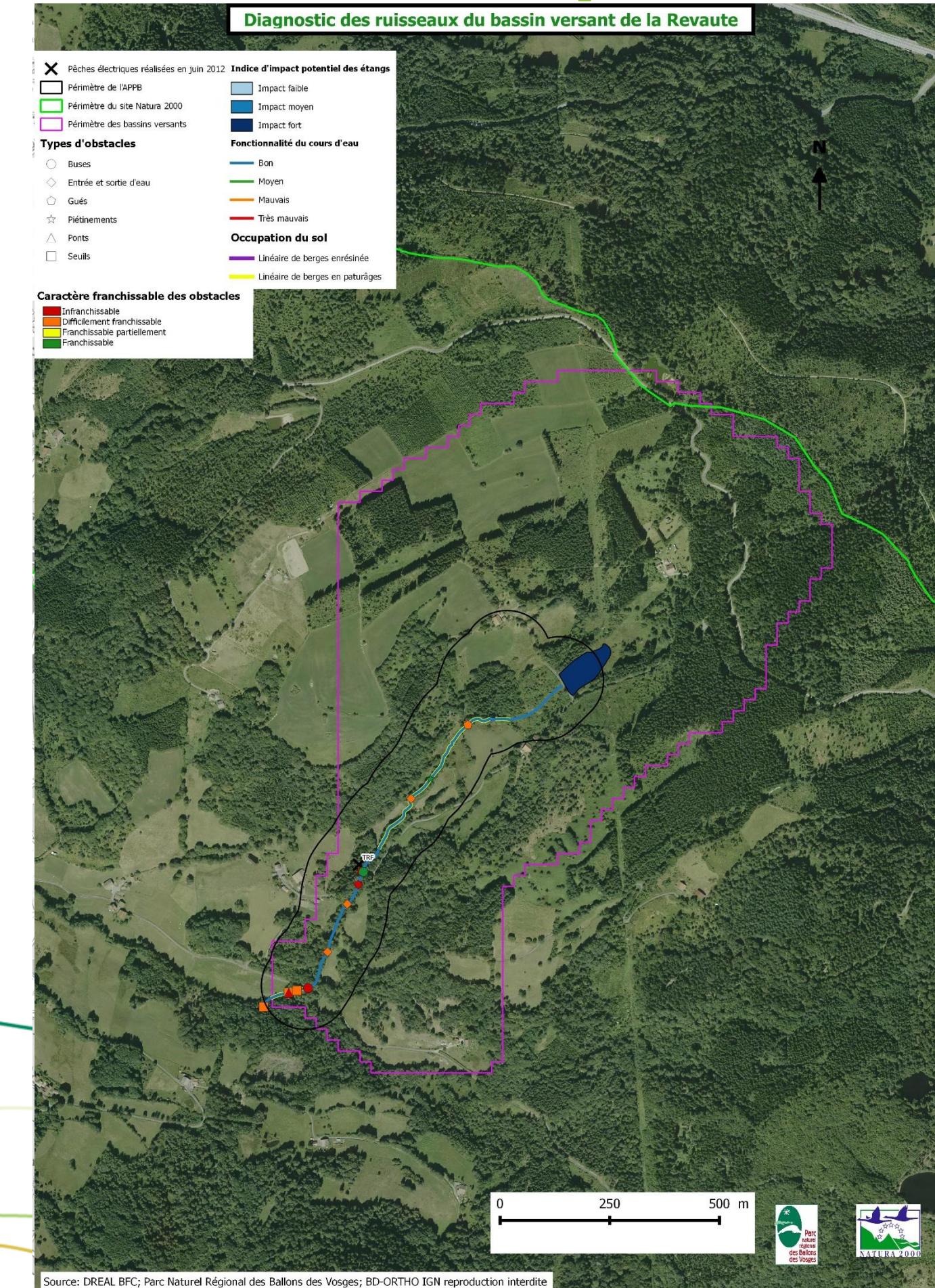
- Linéaire de cours d'eau : 13 km ;
- Nombreux étangs en lien avec le cours d'eau (17) ;
- Proportion en APPB : 75 % ;
- Présence d'écrevisse à pieds blancs (2016-2018).



Enjeux :

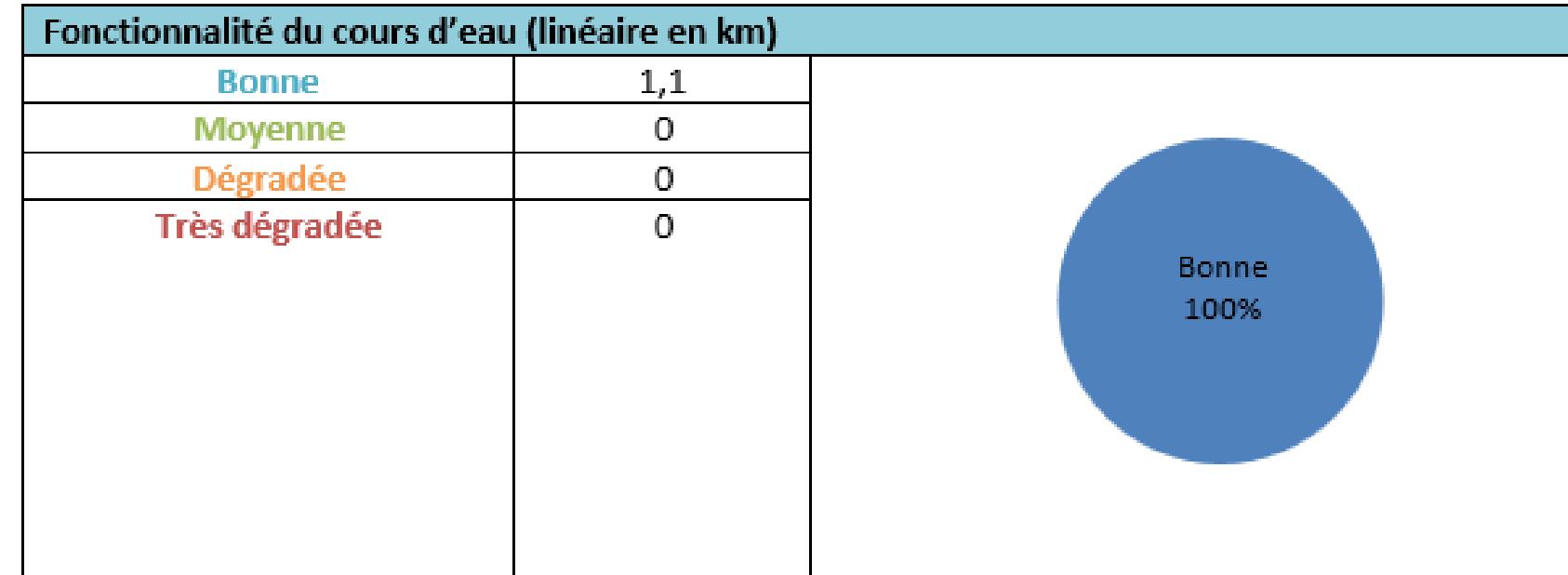
- Altération morphologique ;
- Continuité écologique ;
- Gestion de plans d'eau.

Bassin versant prioritaire – La Revaute



Présentation :

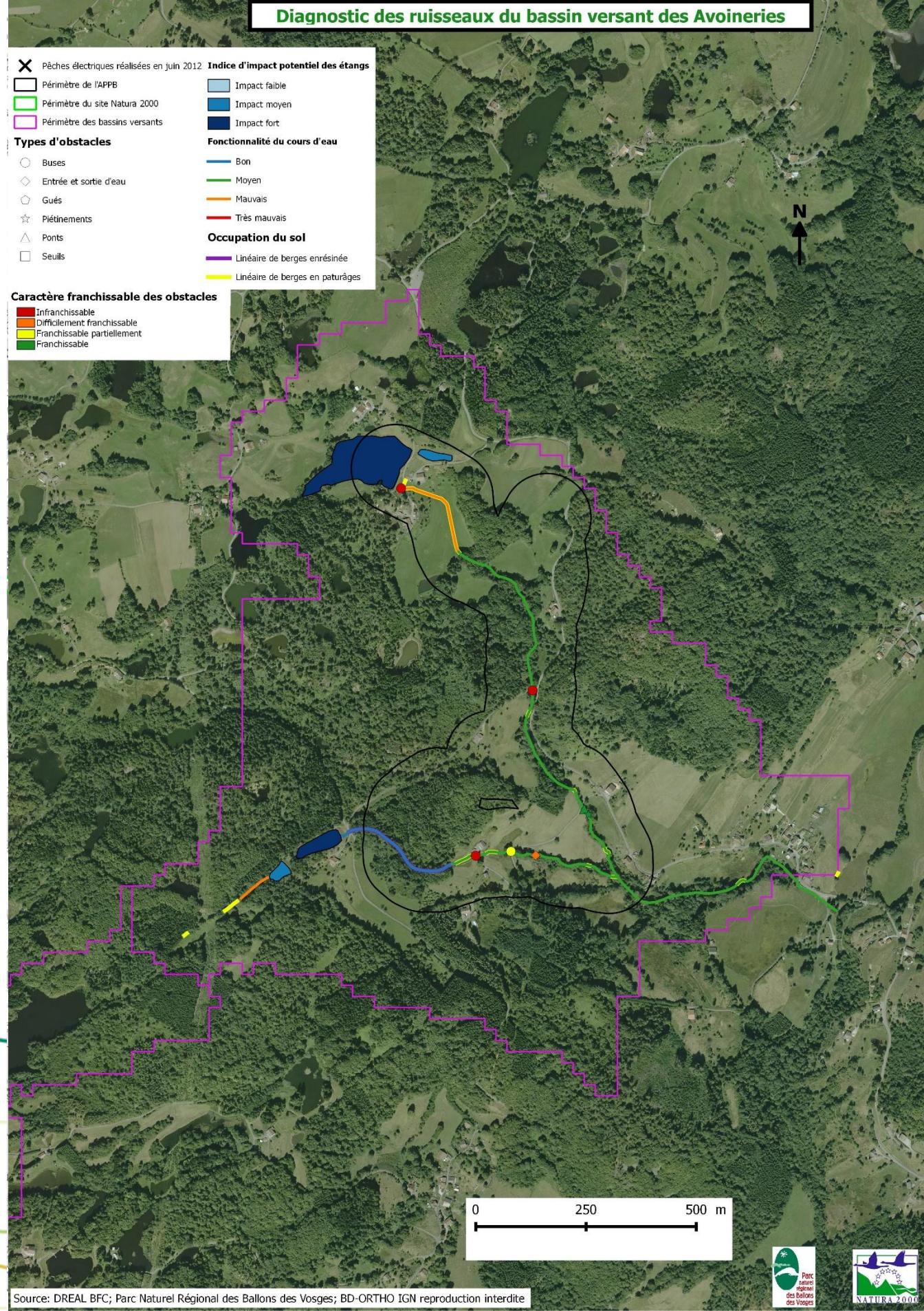
- Linéaire de cours d'eau : 1,1 km ;
- Un seul étang en amont ;
- Proportion en APPB : 100 % ;
- Présence d'écrevisse à pieds blancs (2016-2018).



Enjeux :

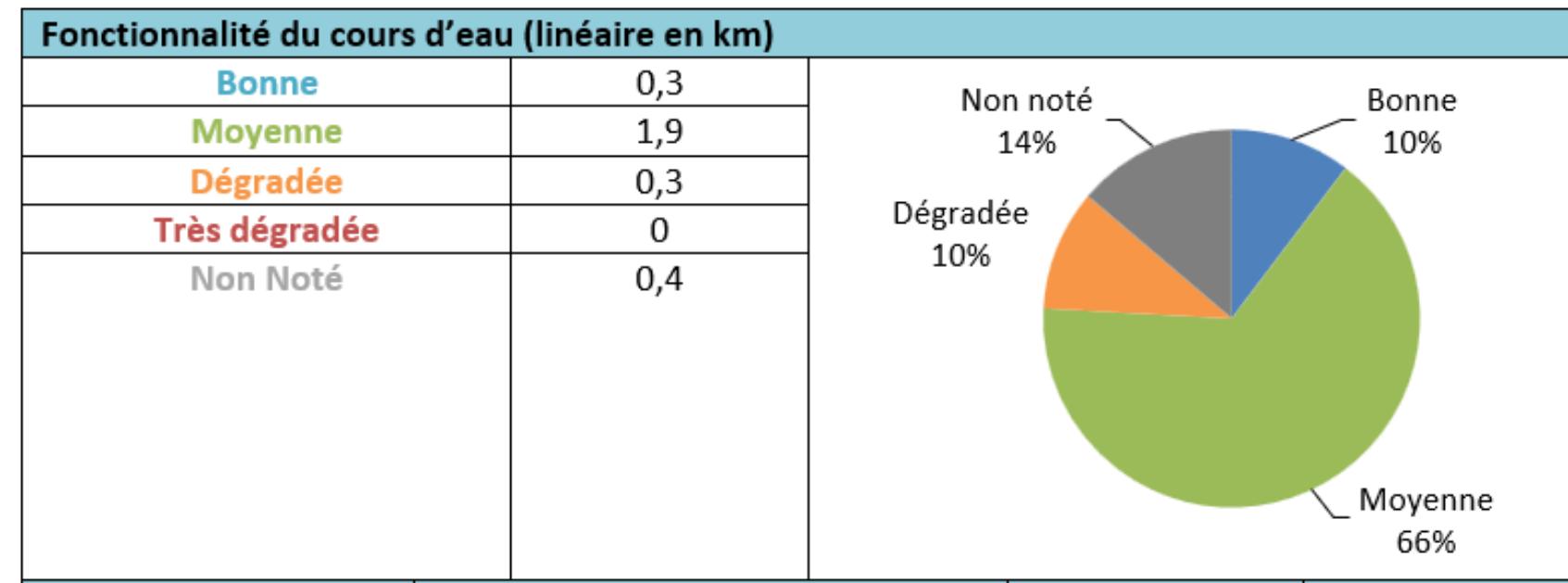
- Continuité écologique ;
- Gestion de plans d'eau (dégradation suite vidange mal gérée).

Bassin versant prioritaire – Les Avoineries



Présentation :

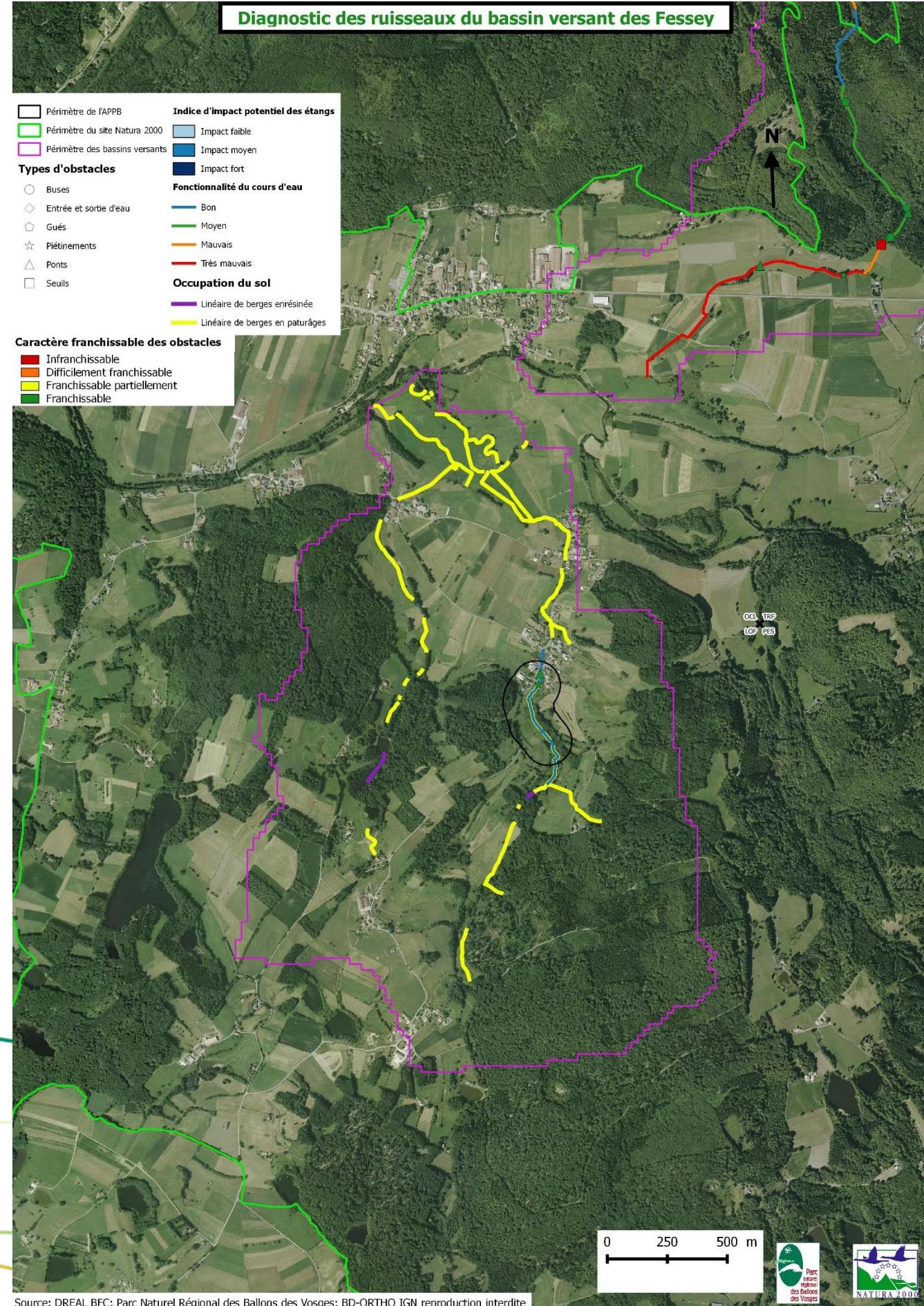
- Linéaire de cours d'eau : 2,9 km ;
- Proportion en APPB : 65 % ;
- Présence d'écrevisse à pieds blancs (2016-2018).



Enjeux :

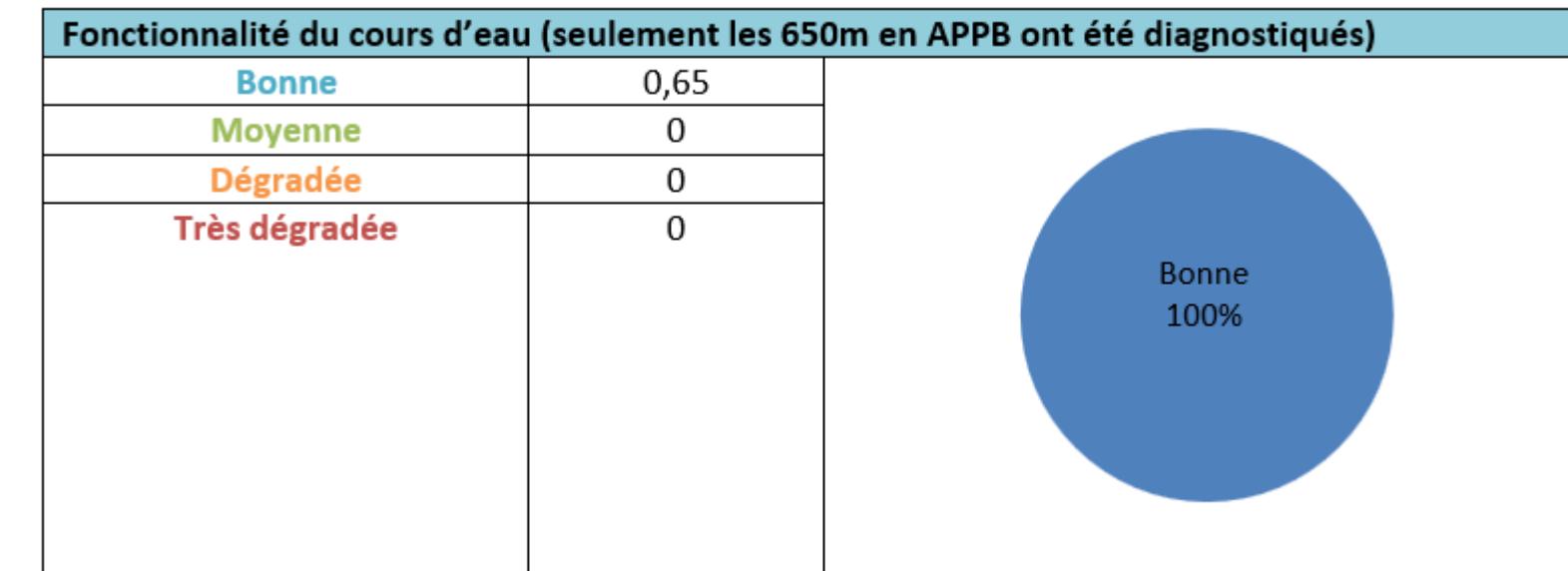
- Continuité écologique ;
- Gestion de plans d'eau.

Bassin versant prioritaire – Les Fesseys



Présentation :

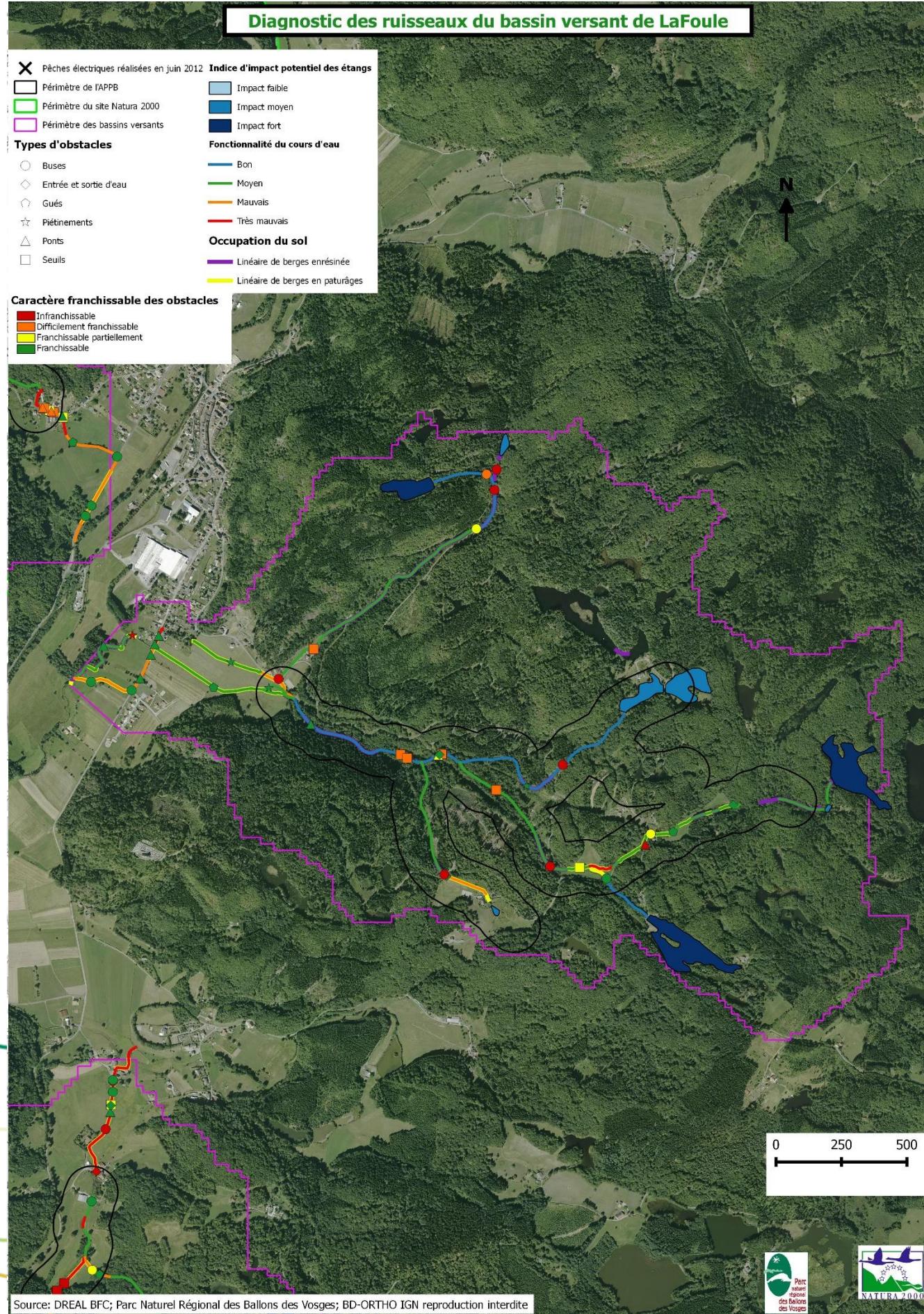
- Linéaire de cours d'eau : 8,4 km ;
- Proportion en APPB : 5 % ;
- Observation d'écrevisse à pieds blancs (2005).



Enjeux :

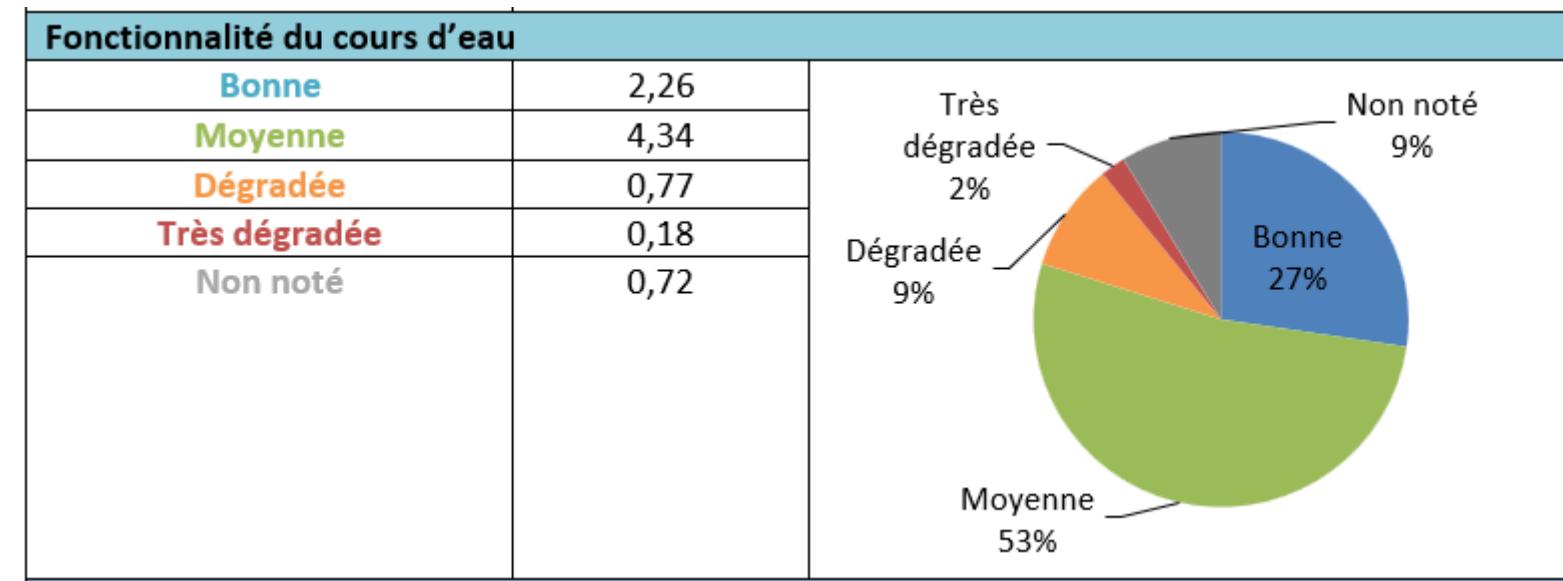
- Continuité écologique ;
- Gestion de plans d'eau.

Bassin versant prioritaire – La Foule



Présentation :

- Linéaire de cours d'eau : 2,9 km ;
- Proportion en APPB : 65 % ;
- Observation d'écrevisse à pieds blancs (2005).



Enjeux :

- Continuité écologique ;
- Gestion de plans d'eau.

2026

GESTION

Les autres projets

- Réflexion sur la gestion de la ripisylve et les berges du Breuchin entre La Voivre et Faucogney avec le Syndicat de la vallée de Lanterne
- Stratégie "Bassin versant prioritaire"
- Candidature au projet Life " Réhabilitation des tourbières du massif vosgien"

SMBVL
Lanterne





Projet de Life “ Réhabilitation des tourbières du massif vosgien”

Rappel

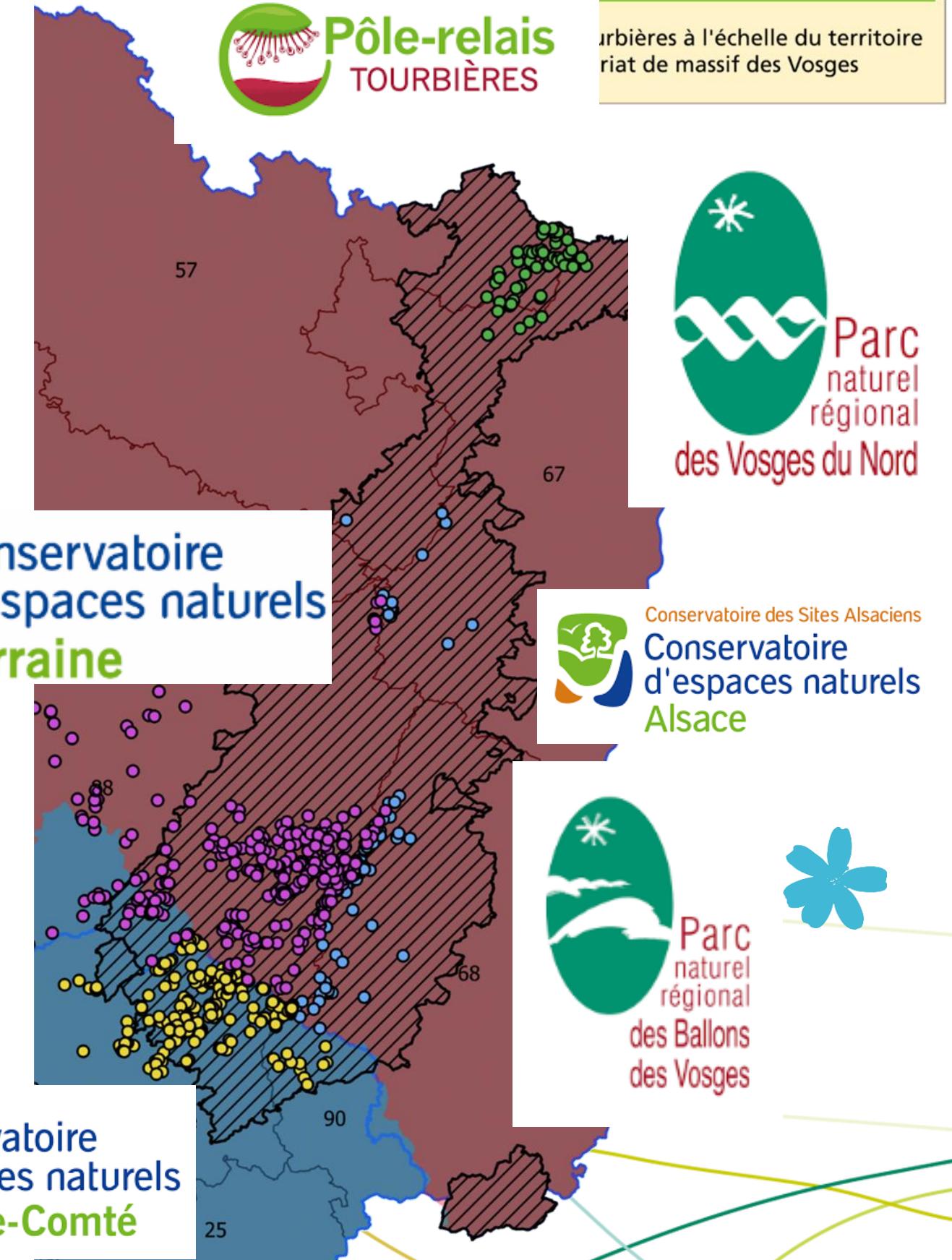
- Suite de la stratégie de préservation des tourbières des 1000 étangs

Réalisation

- Montage du Projet avec 5 autres structures
- Définition des actions à l'échelle du Massif vosgien
- Dépôt dossier en septembre 2025/Réponse Juin 2026
- Sites envisagés sur le territoire

Actions

- Réhabilitation des tourbières dégradées
- Préservation des tourbières en bon état
- Sensibilisation (propriétaires, élus, socio-pro, habitants, scolaires)



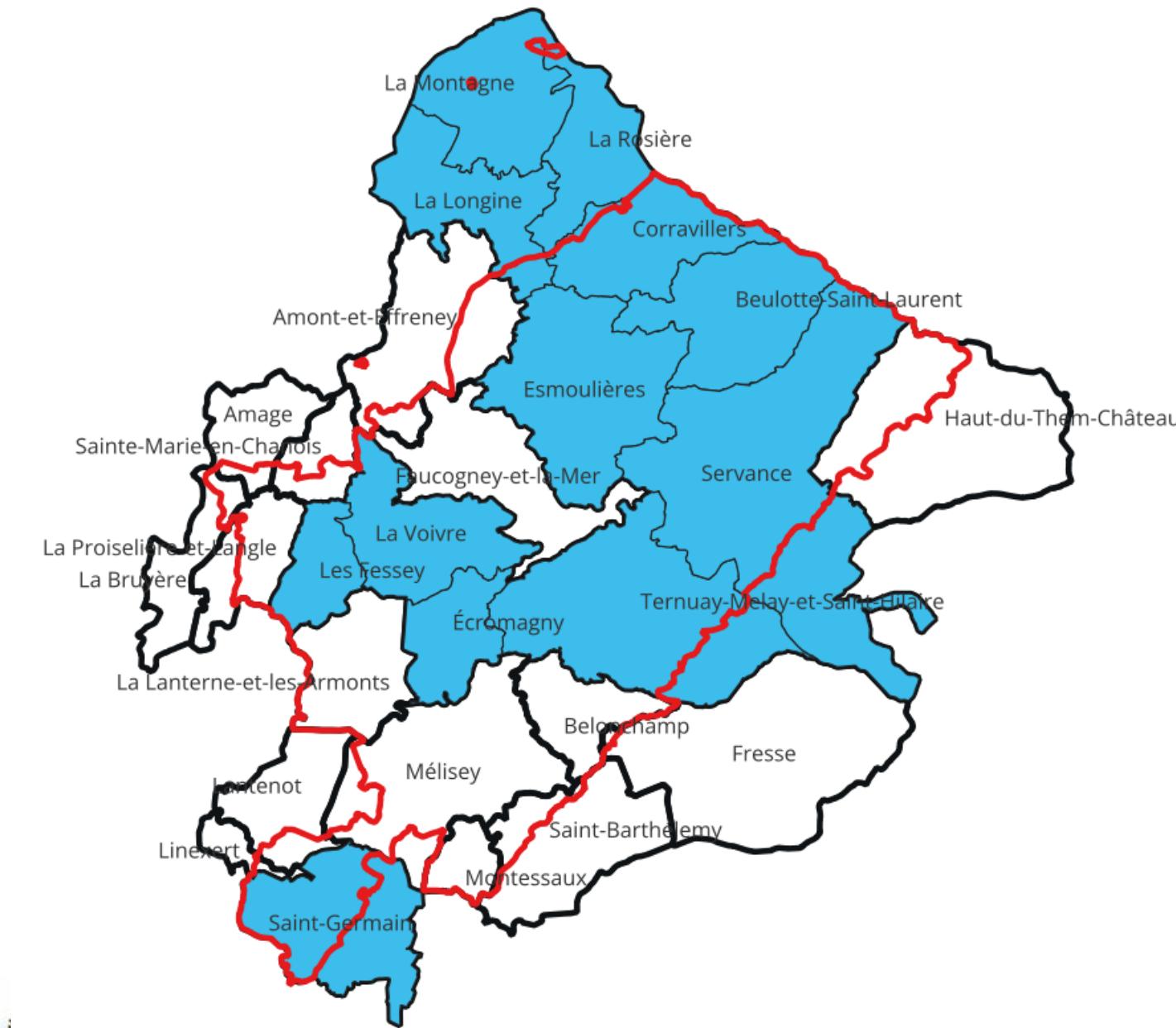
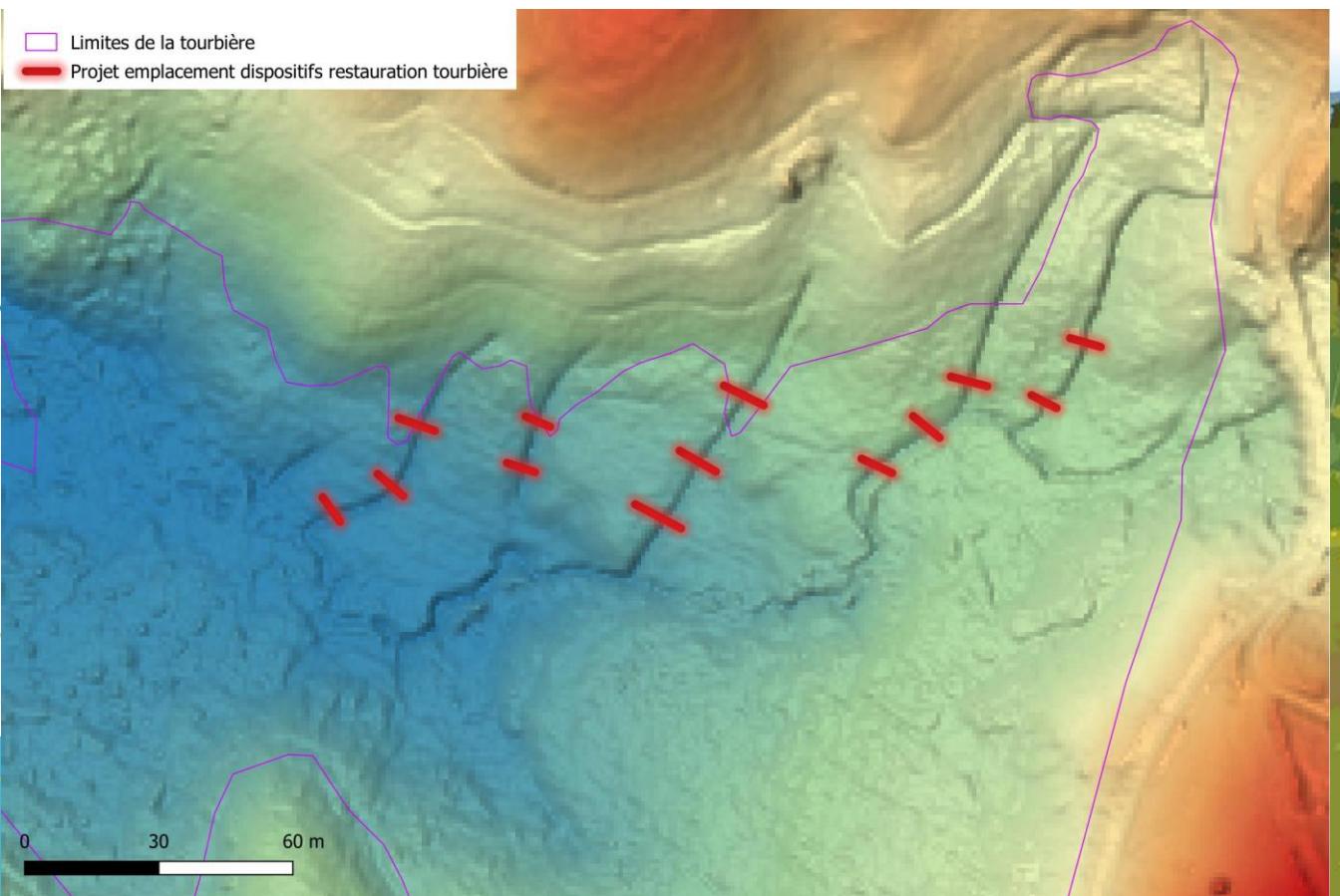


Projet de Life

Sites envisagés

Types de travaux et actions envisagés

- Bouchage de drain
- Reméandrage de cours d'eau
- Comblement des fosses de tourbage
- Création de mares
- Blocage des exutoires
- Atténuation des fronts de taille
- Suppression de plantations de résineux
- Création de franchissement sur cours d'eau
- Mise en place de clotûres





Questionnaire "action de sensibilisation Natura 2000"

Objectif

- évaluer la perception et l'utilisation de l'outil Natura 2000
- Adapter les actions d'information et de sensibilisation aux besoins et attentes

→ en ligne

<https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSduuj0v6oLAR8A23uXZnEoChlYBTKERGmYEZAdillyc4xvrmbA/viewform>



Sensibilisation et communication auprès des élus :

Face au constat récurrent d'une méconnaissance et d'une mauvaise perception du programme Natura 2000 sur le territoire, le PNR des Ballons des Vosges a recruté une personne pour travailler spécifiquement sur la communication et la sensibilisation autour de ce programme et plus particulièrement auprès des élus, en tant que décisionnaires de la déclinaison sur le terrain. Un questionnaire sur Natura 2000 leur a été envoyé pour pouvoir mieux comprendre leurs attentes. Cette première démarche pourrait ensuite être déployée vers les habitants et les autres partenaires.

Pour rappel, le PNR organise chaque année une journée spécifique auprès des 20 présidents de COPIL (pour 28 sites) pour travailler et partager sur ce programme européen.

La Région Bourgogne-Franche-Comté, en tant que gestionnaire des fonds Natura 2000, rappelle qu'elle a organisé un séminaire régional des élus à Dijon avec la mission inter-réseau Natura 2000. Celle-ci a d'ailleurs édité un guide à destination des élus.

L'un des objectifs de cette meilleure compréhension des enjeux Natura 2000 est notamment de mieux intégrer les objectifs de Natura 2000 dans les politiques publiques.

Michel Grandemange, président du COPIL du site Natura 2000 du Plateau des 1000 étangs, rebondit sur ce sujet en faisant part de son étonnement qu'il n'ait pas été invité en tant que président de COPIL Natura 2000 à la dernière réunion sur le classement UNESCO du Plateau des 1000 étangs, alors que des structures comme l'APAME ou la MNVS étaient invitées. Il est précisé que le Parc n'était pas non plus représenté, même si Laurent Seguin était présent en tant que président du Département.

Cette réunion sur la labellisation des 1000 étangs au patrimoine de l'Unesco était une réunion de redémarrage du volet Citoyen, aussi les personnes invitées n'étaient pas présentes pour représenter leur structure, bien qu'il soit toujours compliqué de séparer les 2.

Cependant, cela confirme l'importance d'intégrer Natura 2000 dans les politiques publiques à toutes les échelles. Quant au volet scientifique du classement UNESCO, il serait intéressant d'associer les structures animatrices Natura 2000 .

Il semblerait que plusieurs personnes n'aient pu assister à ce COPIL compte tenu des horaires. Il est donc proposé de caler le prochain plutôt en soirée bien que le problème sera reporté pour les agents des structures invitées.

Depuis plus de 25 ans d'animation de Natura 2000, le PNR a tout essayé (différents moments de la journée, terrain ou non) qu'il y ait un maximum de participation aux COPILs, force est de constater qu'il y a globalement toujours peu d'élus présents au COPILs et que l'on se doit d'aller vers eux. Il est souligné qu'un adjoint au maire ou un conseiller municipal peut représenter la commune.



Parc
naturel
régional
des Ballons
des Vosges

Une autre vie s'invente ici



NATURA 2000

Une autre vie s'invente ici



Financé par
l'Union européenne

REGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

Contacts



c.lefebvre@parc-ballons-vosges.fr
p.rovere@parc-ballons-vosges.fr



06.07.50.55.12
06.07.59.79.92



Espace Nature Culture
Chateau Lambert
70430 Chateau Lambert Haut du
Them



<https://pnrbv.n2000.fr/>



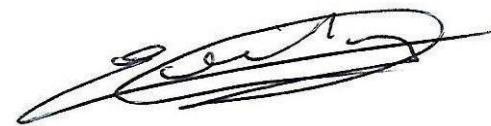
NATURA
2000 BOURGOGNE-
FRANCHE-
COMTÉ



Clôture de la réunion par Michel GRANDEMANGE, puis visite des berges du Breuchin occupées par le Castor d'Europe.

Fait le 24 novembre 2025 à Haut-du-Them-Château-Lambert

Le Président du Comité de Pilotage



Michel GRANDEMANGE